

# DÉCHETS MÉNAGERS

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU  
**VAL  
D'ESSONNE**

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - 2019



AUVERNAUX · BALLANCOURT-SUR-ESSONNE · BAULNE · CERNY · CHAMPCUEIL · CHEVANNES  
D'HUISON-LONGUEVILLE · ECHARCON · FONTENAY-LE-VICOMTE · GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE  
ITTEVILLE · LA FERTÉ-ALAIS · LEUDEVILLE · MENNECY · NAINVILLE-LES-ROCHES · ORMOY  
ORVEAU · SAINT-VRAIN · VAYRES-SUR-ESSONNE · VERT-LE-GRAND · VERT-LE-PETIT



## Avant-propos

Ce rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE est complété par le rapport d'activité du SIREDOM (en attente).

Ce rapport est annexé au présent rapport.



# Sommaire

1-Présentation générale.....	6
1.1 Généralités.....	7
1.2 Présentation générale du service.....	9
1.3 Evénements marquants de l'année 2019 .....	12
2-Les indicateurs techniques .....	13
2.1 Principales caractéristiques des collectes de la CCVE .....	14
2.2 Tonnages collectés .....	15
2.2.1 Tonnages d'ordures ménagères (OMAR).....	16
2.2.2 Les déchets quotidiens : Ordures ménagères (OMAR)-Biflux.....	17
2.2.3 Le Biflux .....	18
2.2.4 Le Papier.....	20
2.2.5 Le Verre .....	20
2.2.6 Les Déchets Végétaux.....	22
2.2.7 Les Encombrants / DEEE .....	23
2.3 Tonnages de la commune de Leudeville .....	24
2.4 Autres déchets.....	25
2.4.1 Les Textiles .....	25
2.5 Destination des déchets collectés et modes de valorisation.....	27
2.6 Installations de Traitement.....	27
2.7 Réseau de déchèteries.....	28
2.8 Déchets assimilables aux ordures ménagères.....	31
2.9 Les dépôts sauvages.....	31

3-Les indicateurs financiers .....	33
3.1 Les principales prestations rémunérées aux entreprises pour l'année 2019 .....	34
3.1.1 Coût du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.....	34
3.1.2. Autres prestations confiées à des entreprises par contrat.....	35
3.2 Les principales dépenses pour le traitement des déchets en 2019.....	36
3.3 Les principales prestations rémunérées à des entreprises pour l'année 2019 .....	36
3.4 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives.....	36
3.5 Tarification 2019 de la REOMi.....	38
3.6 Les dépenses et les recettes de fonctionnement et investissement en 2019.....	39
3.6.1. Budget annexe de la CCVE.....	39
3.6.2. Reversement CITEO (ex Eco-Emballage et Eco-Folio) .....	40
4- Les mesures de prévention.....	41
4.1 Communication Préventive.....	42
4.2 Calendriers de collecte .....	43
4.3 Opération de Compostage.....	44
4.4 Outils Internet.....	45
4.5 Limitation de la publicité.....	45
4.6 Actions de Sensibilisation.....	45
4.7 Suivi de collecte.....	47
4.8 Sensibilisation des Services Techniques.....	48
4.9 Points noirs de collecte .....	48
5-Annexes .....	49
LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	52
GLOSSAIRE .....	53
TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE .....	54
RESULTATS des échantillonnages SIREDOM.....	55
RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIREDOM.....	56

## PREAMBULE

Le présent document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers.

Il répond à l'obligation faite par la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 ainsi que le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La rédaction de ce rapport est basée sur les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France). Elle se fonde sur le tronc commun francilien rassemblant les indicateurs techniques et financiers décrivant de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'ORDIF propose ainsi par la définition d'un vocabulaire et d'indicateurs communs, de renforcer la pertinence des données techniques et financières décrivant le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la région Ile-de-France et de faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Ce rapport est présenté en Conseil Communautaire le 16 juin 2020.

Ce rapport est à la disposition du public à la  
Communauté de Communes du Val d'Essonne

Service "Elimination et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés"

Maison des Services Publics

Parvis des Communautés - BP 29

91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Et sur son site internet : <http://www.valessonne.fr>



# 1-Présentation générale

## 1.1 Généralités

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est constituée de 21 communes adhérentes.

Création  
11/12/2002

Auvernaux	Leudeville
Ballancourt-sur-Essonne	Menecy
Cerny	Nainville-les-Roches
Champcueil	Ormoy
Chevannes	Saint-Vrain
Echarcon	Vert-le-Grand
Fontenay-le-Vicomte	Vert-le-Petit
Itteville	

Adhésion  
15/12/2003

Baulne  
La Ferté-Alais

Adhésion  
03/02/2010

D'Huisson-Longueville  
Guigneville-sur-Essonne  
Orveau  
Vayres-sur-Essonne

## POPULATION DESSERVIE

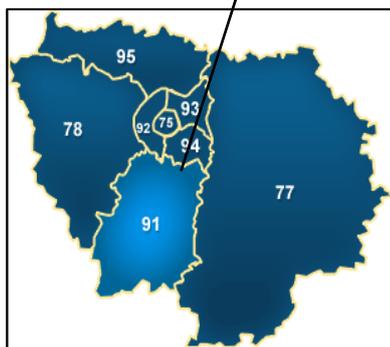
59 561 habitants (Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) \*Populations légales 2016 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (tableau en annexe)

**SUPERFICIE** 19 900 hectares

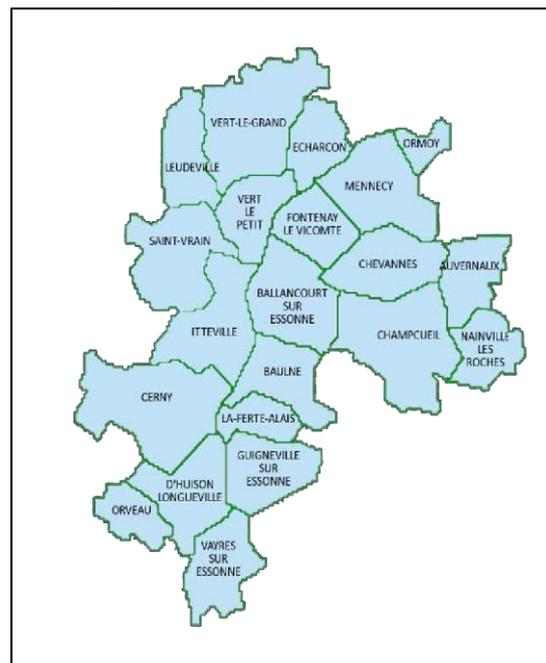
Carte du Territoire de la CCVE

Territoire de la CCVE

Région Ile-de-France



Département de l'Essonne



Communauté de Communes du Val d'Essonne

## PRESIDENT

Depuis le 12.10.2004 : Patrick IMBERT, Vice-Président au Conseil Départemental de l'Essonne,  
Maire-Adjoint à la mairie de Ballancourt-sur-Essonne

### **Le schéma de décision est le suivant :**

Le Président et le Vice-Président définissent les orientations.

La commission « DECHETS » étudie les dossiers et donne son avis.

Les décisions sont prises en Conseil Communautaire après présentation en bureau communautaire.

## REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 21 membres (Les Vice-présidents et les Maires des communes)

Le Conseil Communautaire : 54 délégués

## SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01.64.93.21.20 / Fax : 01.64.93.22.03

Mail : [ccve@ccvalessonne.com](mailto:ccve@ccvalessonne.com) / [ccve-environnement@ccvalessonne.com](mailto:ccve-environnement@ccvalessonne.com)

Site internet général : [www.valessonne.fr](http://www.valessonne.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Lundi	9h - 12h	14h – 18h
Mardi	9h - 12h	14h – 18h
Mercredi	9h - 12h	14h – 18h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	14h – 17h30



## LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de communes exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES	COMPETENCES OPTIONNELLES	COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Aménagement de l'espace communautaire</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</li><li>• Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</li><li>• Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire</li></ul></li><li>• <b>Actions de développement économique</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.425117 du CGT</li><li>• Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire</li><li>• Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire</li><li>• Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme</li></ul></li><li>• <b>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</b></li><li>• <b>Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés</b></li><li>• <b>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)</b><ul style="list-style-type: none"><li>• En application de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</b></li><li>• <b>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes</b><ul style="list-style-type: none"><li>• En application de l'article 27-2 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</li></ul></li><li>• <b>Action sociale d'intérêt communautaire</b></li><li>• <b>Eau et Assainissement</b> (collectif, non collectif)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Action en faveur de la sécurité sur la Communauté de communes</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Installation, gestion et maintenance de matériel de vidéo-protection à l'entrée des communes membres et des zones d'activités économiques communautaires</li></ul></li><li>• <b>Aménagement et développement du réseau numérique</b></li><li>• <b>Actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire</b></li><li>• <b>Equipements sportifs d'intérêt communautaire</b></li><li>• <b>Développement durable</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes, Schémas et actions visant au développement durable du territoire (bilan gaz à effet de serre, PCAET et Agenda 21)</li></ul></li><li>• <b>Chemins de randonnées</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un plan de valorisation des chemins de randonnées</li></ul></li></ul>

### 1.2 Présentation générale du service

#### TERRITOIRE DESSERVI

Suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2005 et aux délibérations des 17 communes adhérentes, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'est vue transférer la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au 1<sup>er</sup> janvier 2006. En 2010, 4 nouvelles communes ont rejoint la CCVE.

La Communauté de Communes s'est engagée, envers l'ensemble de ses communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à :

- ✓ Compléter les études existantes pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur les communes de la Communauté avant 2010 afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets
  - Par délibération du 13 décembre 2011, la REOMi a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 suite à la décision du conseil communautaire.
  - Par délibération du 14 novembre 2017, la révision de la grille tarifaire de la REOMi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

- ✓ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes
  - Actions menées depuis 2006 (Cf. chapitre 4)
  
- ✓ Expérimenter dès 2006 des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la Communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries ...)
  - Actions menées depuis 2006 – La CCVE s'est engagée dans un programme de prévention de la production des déchets en accompagnement de la mise en place de la REOMi
  
- ✓ Tendre vers une homogénéisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service
  - Actions menées depuis 2008 avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le passage à 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères (Ormoy et Saint-Vrain en 2010 – Mennecey en 2012), réduisant ainsi de 4 niveaux de service en 2006 à 2 niveaux de service depuis 2012.
  
- ✓ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence déchets
  - Actions débutées en 2008 dans le cadre du recensement et du « puçage » des bacs de collecte pour la mise en place de la REOMi et aujourd'hui achevé.
  
- ✓ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes – Etude menée en 2006 et 2007 – étude suspendue par l'étude sur la redevance incitative applicable également aux entreprises.

## COURRIERS ET MAILS REÇUS 2019

	Courriers arrivés	Courriers départs
<b>Factures REOMI</b>	-	42 098
<b>Mails</b>	10 102	10 102
<b>Courriers</b>	692	692
<b>Total</b>	<b>10 794</b>	<b>52 892</b>

## LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté s'est substituée aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Tableau récapitulatif des compétences exercées par la collectivité pour l'ensemble des communes pour l'année 2019**

Type de déchets	Ordures ménagères	Emballages Journaux/Magazines Biflux		Journaux/Magazines	Verre		Déchets Végétaux	Encombrants	Piles	Textiles	Déchets professionnels assimilables aux OM
		PàP	PAV		PàP	PAV					
Auvernaux, Ballancourt s/Esbonne Baulne Cerny Champcueil Chevannes D'Huison Longueville Echarcon Fontenay-le-Vicomte Guigneville s/Esbonne Itteville La Ferté-Alais Menecy Nainville-les-Roches											
<b>Mode d'organisation*</b>	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP
<b>Collecte</b>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Traitement</b>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Collecte et Traitement</b>	■	■	■	■	⊗	■	■	■	■	■	■

\* PàP : Porte à porte / PAV : Point d'apport volontaire - selon les communes



Opérations assurées par la CCVE via un marché public de services



Opérations assurées par le SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par Les Déchets et Ordures ménagères)



Autre (exemple : Associations...)

Le tableau ci-dessus a pour but d'expliciter le mode d'exploitation du service public et de la répartition des compétences c'est-à-dire ce qui est géré :

- soit par la collectivité et confié à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public de services
- soit ce qui a été confié à des syndicats intercommunaux.

La gestion des déchets de la commune de Leudeville relève, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la compétence du SIREDOM qui a fusionné avec le SICTOM du Hurepoix.

**SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE** → se reporter à l'annexe du présent rapport

### 1.3 Evénements marquants de l'année 2019

- ★ **Lancement des études pour le renouvellement du marché de collecte, la CCVE s'est faite accompagnée par le bureau Inddigo.**
- ★ **Opération Recyclerie Mobile : collecte exceptionnelle d'objets divers (meubles, vêtement, livres, vaisselles, bibelots, ...) organisée en partenariat avec la Recyclerie du Gâtinais sur 14 communes de la CCVE, dans le cadre de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre.**
- ★ **Mise en œuvre de la résolution des « Points noirs » de collecte (situations de circulations dangereuses pour les agents de collecte et pour les habitants)**
- ★ **Envoi de 42 098 factures REOMI (correspondant à 2 semestres).**



## 2-Les indicateurs techniques

## 2.1 Principales caractéristiques des collectes de la CCVE

### CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LA CCVE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des flux de déchets collectés en porte à porte et précise pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
<b>Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D’Huison Longueville - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Guigneville sur Essonne - Itteville - La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Orveau – Vayres sur Essonne - Vert Le Petit</b>			
<b>Ordures ménagères (OMAR)</b>	Prestataire SEMAER	C1	Bac vert
<b>Biflux</b>		C1	Bac jaune
<b>Déchets végétaux</b>		Selon calendrier	Récipients réutilisables et fagots ficelés
	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés		
<b>Encombrants</b>	Prestataire ESD	Sur RDV	Sans contenants
<b>Champcueil - Mennecy (2 secteurs) – Ormoy - Saint Vrain - Vert le Grand</b>			
<b>Ordures ménagères (OMAR)</b>	Prestataire SEMAER	C1	Bac bordeaux / vert / marron
<b>Biflux</b>		C1	Bac jaune
<b>Verre</b>		C0,5	Bac vert clair
<b>Déchets végétaux</b>		Selon calendrier	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
<b>Encombrants</b>	Prestataire ESD		Sur RDV

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0,5 : 1 fois/15 jours)

## CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LE SIREDOM sur la commune de LEUDEVILLE

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
<b>Leudeville</b>			
<b>Ordures ménagères (OMAR)</b>	Prestataire SEPUR	C1	Bac gris
<b>Biflux</b>		C1	Bac jaune
<b>Verre</b>			PAV
<b>Déchets végétaux</b>		C0,5	Bac grenat ou sacs papiers biodégradables
<b>Encombrants</b>	Régie SIREDOM	Sur RDV	Sans contenants

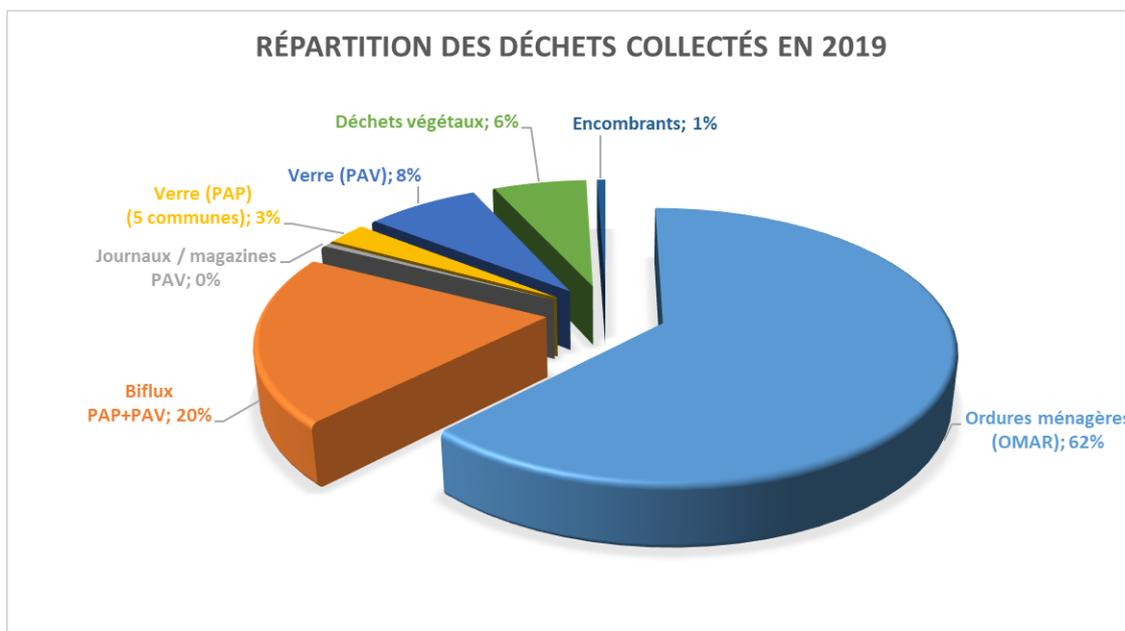
Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/15 jours)

### 2.2 Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous présente les tonnages globaux collectés en 2019 sur les 20 communes gérées directement par la CCVE :

FLUX DE DECHETS COLLECTES	2017		2018		2019	
	57 756 hab.		57 959 hab.		58 107 hab.	
	TONNAGES		TONNAGES		TONNAGES	
	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.
<b>Ordures ménagères (OMAR)</b>	9 601,40	166,24	9 593,00	165,51	9 618,05	165,52
<b>Biflux PAP+PAV</b>	2 856,51	49,46	2 962,35	51,11	3 106,92	53,47
<b>Journaux / magazines PAV</b>	187,50	3,25	87,56	1,51	74,44	1,28
<b>Verre (PAP) (5 communes)</b>	436,00	18,16	412,00	16,95	408,50	16,68
<b>Verre (PAV)</b>	1 177,33	20,38	1 215,01	20,96	1 166,50	20,08
<b>Déchets végétaux</b>	995,00	17,23	807,28	13,93	965,64	16,62
<b>Encombrants</b>	147,40	2,55	149,84	2,59	85,76	1,48
<b>Total</b>	<b>15 401,14</b>	<b>277,27</b>	<b>15 227,04</b>	<b>272,57</b>	<b>15 425,81</b>	<b>275,12</b>

Depuis le passage à la REOMi, on constate une diminution constante des tonnages de déchets d'ordures ménagères collectés en porte-à-porte, et une augmentation du tonnage des déchets d'emballages. En 2019, une légère augmentation du tonnage des ordures ménagères est observée du fait de l'augmentation de la population sur le territoire, mais le ratio de production par habitant est stable à **165,52 kg/hab.**

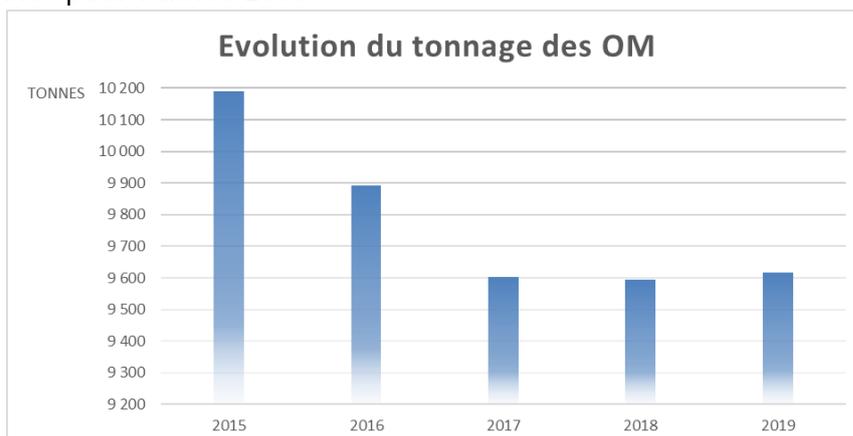


En 2019, ce sont **198,77 T** en plus qui auront été collectées par rapport à 2018, sur l'ensemble des déchets collectés (hors déchèteries) concernant la collecte des déchets en porte-à-porte et en point d'apport volontaire. Cela représente une augmentation des tonnages de **1,31 %** par rapport à 2018.

### 2.2.1 Tonnages d'ordures ménagères (OMAR)

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et professionnels (OMAR) et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

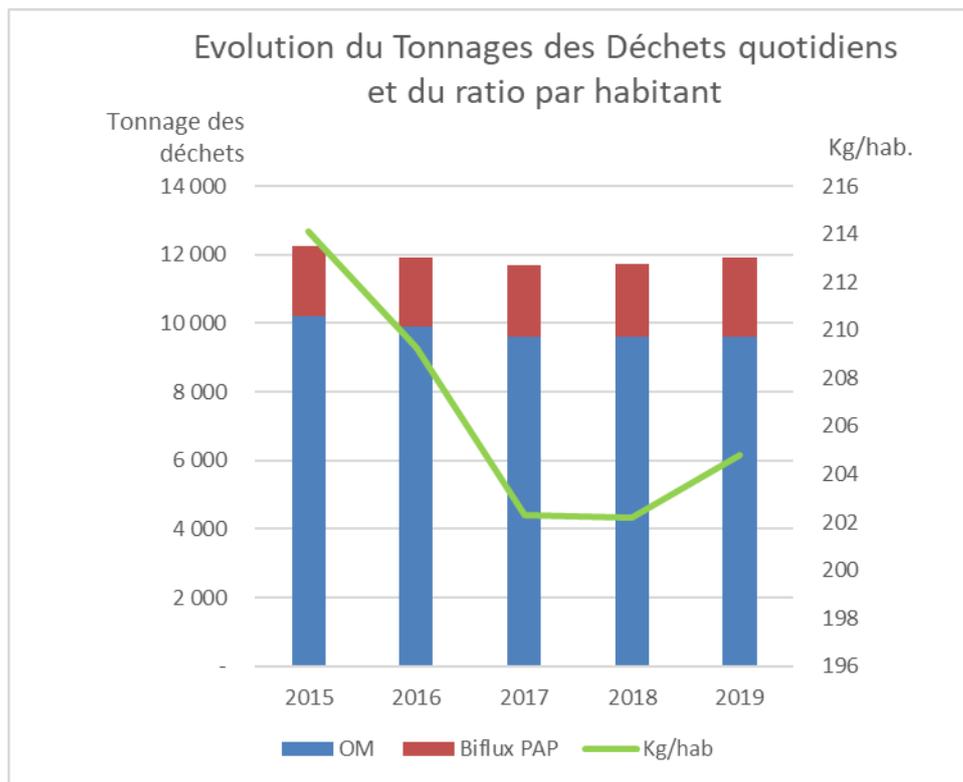
Le tonnage des ordures ménagères est en baisse depuis 10 ans grâce aux efforts de chacun, et atteint 9 618,05 Tonnes pour l'année 2019.



Avec la mise en place de la redevance incitative, l'extension des consignes de tri, la collecte en biflux et les composteurs individuels, il est observé une diminution continue de la quantité des ordures ménagères par habitant depuis 2015 et une constance depuis 2018.

### 2.2.2 Les déchets quotidiens : Ordures ménagères (OMAR)-Biflux

Il s'agit de l'ensemble des déchets d'ordures ménagères (OMAR) et de Biflux (emballages et papiers/journaux, revues, magazines) collectés en porte-à-porte. Sur le territoire de la CCVE, la production de ces déchets atteint 204,82 kg/hab. en 2019.



D'après les résultats publiés par l'ORDIF (données 2017), la collecte en déchets quotidiens dans le département de l'Essonne représente 299 Kg/hab./an.

Il est constaté que les données du territoire de la CCVE sont nettement en dessous des données départementales de 2015 d'environ 33 %.

Les données au niveau national sont de 365 Kg/hab. en 2015 (Source Enquête nationale ADEME 2015) et de 324 Kg/hab. au niveau de l'Île-de-France en 2015 (données ORDIF 2015).

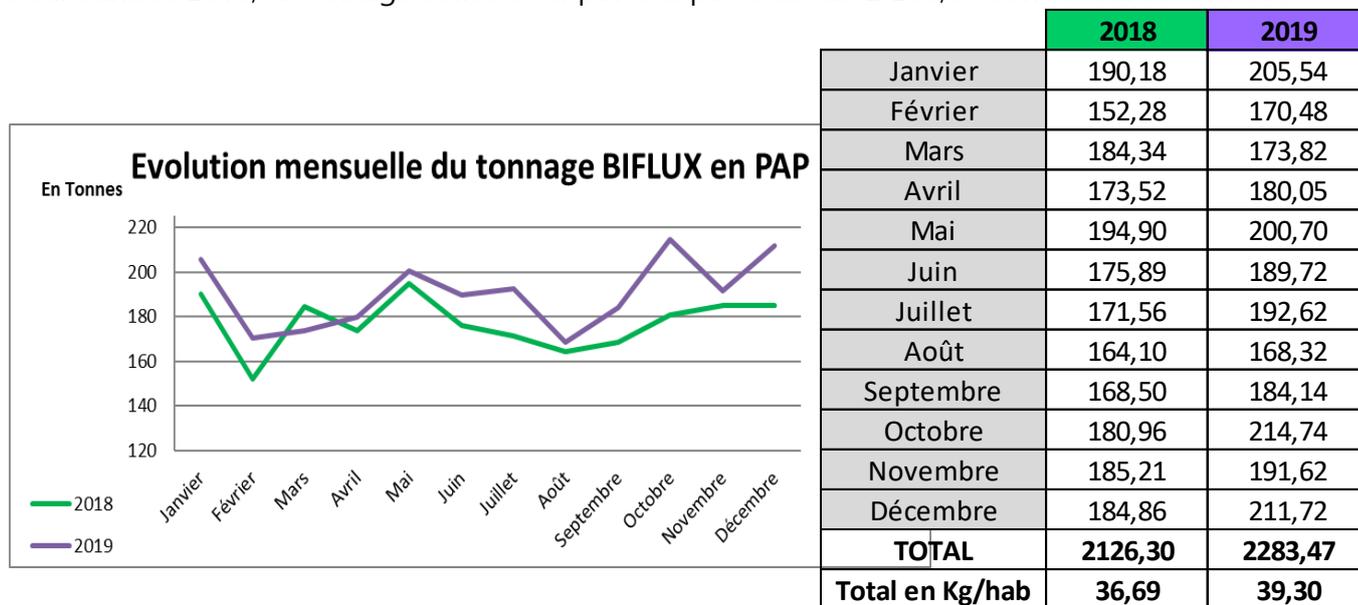
**-27,05 %**  
C'est la baisse du tonnage des déchets quotidiens entre 2008 et 2019. Soit **151,18 Kg/hab. en moins depuis 2008**

### 2.2.3 Le Biflux

Les déchets Biflux sont les déchets d’emballages recyclables. Ils sont collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur les bornes mises à disposition par le SIREDOM.

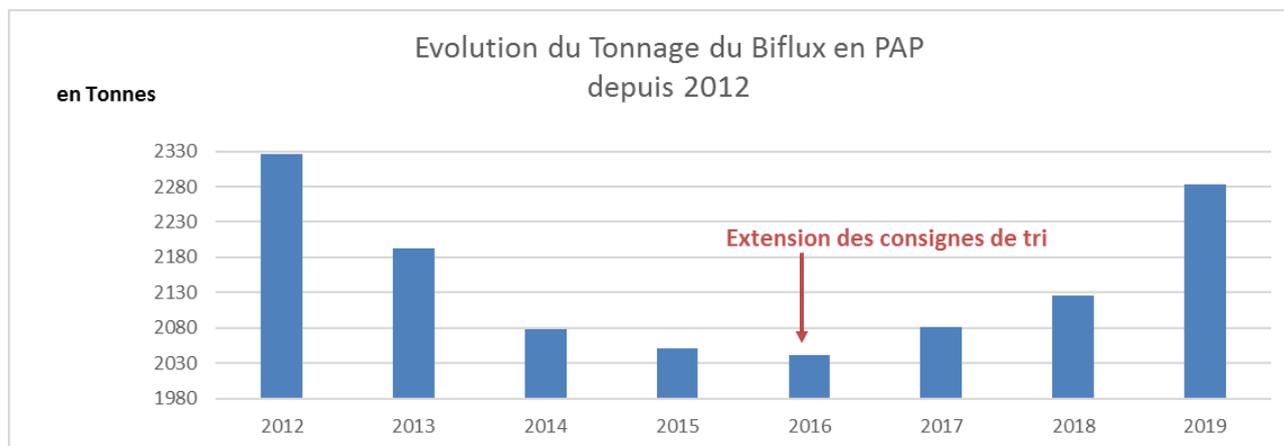
#### • En porte-à-porte

Pour l’année 2019, le tonnage collecté en porte-à-porte est de 2 283,47 Tonnes sur le territoire.



On constate une augmentation de 7,39 % du tonnage de Biflux collectés en porte-à-porte en 2019 par rapport à 2018.

Les tonnages du Biflux étaient en forte baisse depuis 2012, et sont en augmentation depuis la mise en place de l’extension des consignes de tri en 2016.



### • En apport volontaire

Le Biflux est collecté dans les bornes d'apport volontaire mises à disposition par le SIREDOM, aussi bien dans les plateformes enterrées que dans les bornes aériennes. Ce flux est collecté par le SIREDOM.

Le tonnage du Biflux collecté en apport volontaire observe une légère diminution en 2019 faisant suite à une constante augmentation depuis 2016 (- 1,51 % en 2019 par rapport à 2018) et atteint 823,45 Tonnes en 2019 (données SIREDOM).

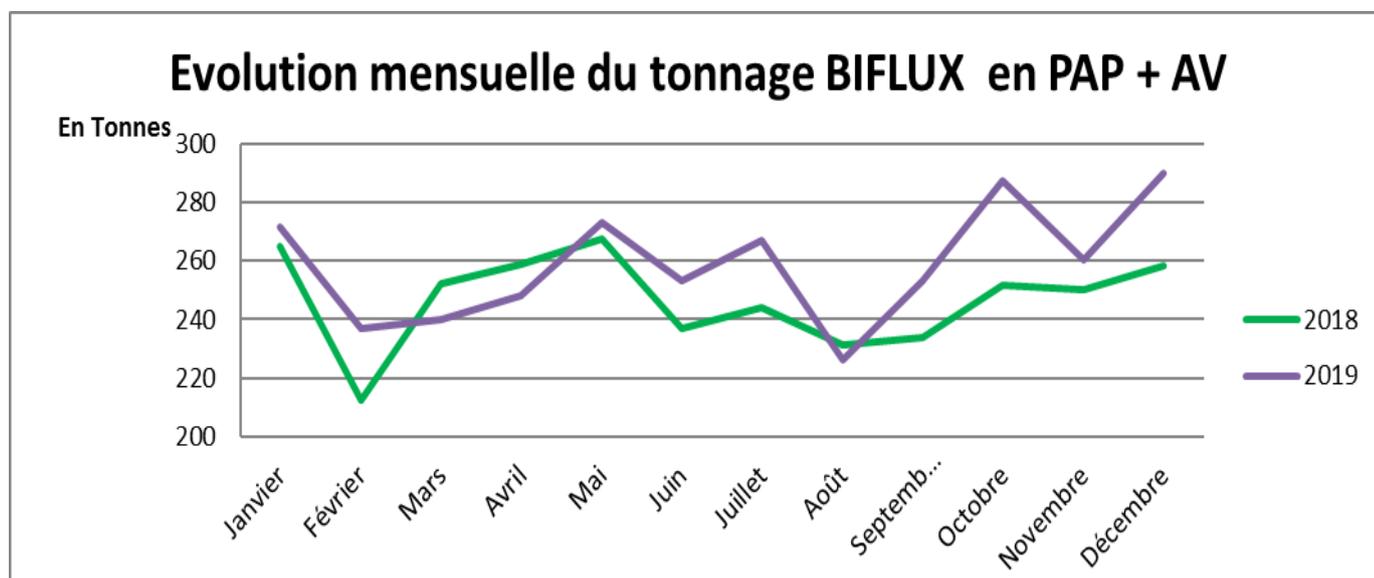


### Tonnage du Biflux en apport volontaire

	2018	2019
Janvier	75,01	66,20
Février	60,05	66,55
Mars	68,06	65,99
Avril	85,40	67,92
Mai	72,43	72,39
Juin	60,92	63,59
Juillet	72,70	74,45
Août	67,13	58,00
Septembre	65,35	68,90
Octobre	70,58	72,64
Novembre	64,81	68,54
Décembre	73,59	78,27
<b>TOTAL</b>	<b>836,05</b>	<b>823,45</b>
<b>Total en Kg/hab</b>	<b>14,42</b>	<b>14,17</b>

### • Au global

Le tonnage global de Biflux atteint donc 3 106,92 Tonnes en 2019, soit 53,47 kg/hab.

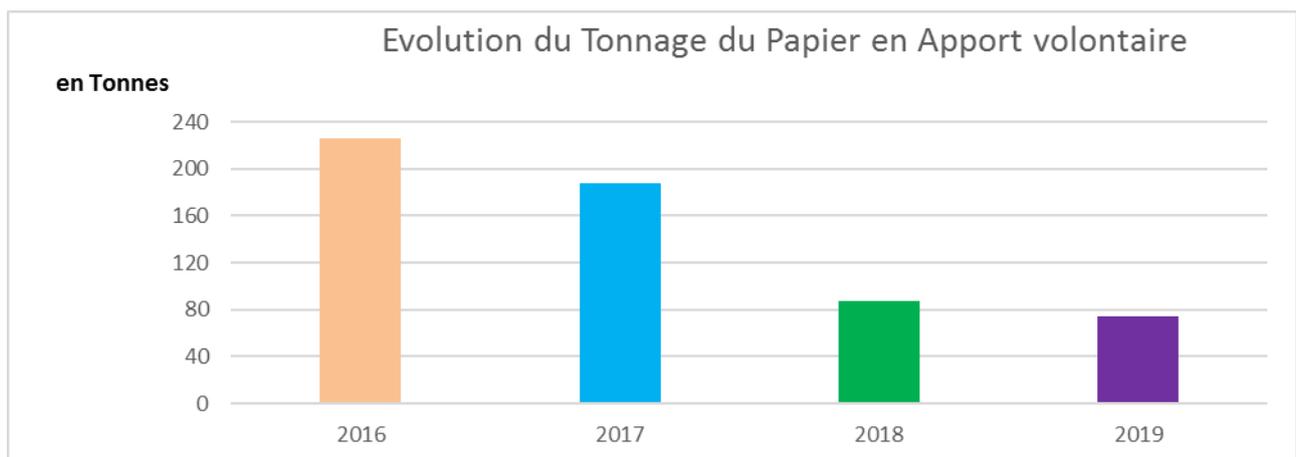


## 2.2.4 Le Papier

Les déchets journaux/magazines sont collectés dans les différentes bornes d'apport volontaire PAPIER présentes sur le territoire de la CCVE et sont collectés par le prestataire de la CCVE.



Le tonnage de papier (journaux/magazines) collecté en apport volontaire est en constante baisse depuis 2016 et enregistre une baisse de - 14,98 % entre 2018 et 2019 et représente 1,28 kg/hab. en 2019.



La forte baisse de tonnage pour ce mode de collecte s'explique par l'évolution des consignes de tri depuis octobre 2016 et la mise en œuvre des points d'apport volontaire Biflux qui permettent de collecter le flux papier en même temps que le Biflux.

## 2.2.5 Le Verre

### • En porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte concerne 5 communes : Champcueil, Mennecey, Ormoy, Saint-Vrain et Vert-le-Grand.

	2018	2019
Tonnage du verre en PAP (tonnes)	412	408,5

Le tonnage du verre collecté en porte-à-porte est en constante diminution depuis 2016 (-0,85% en 2019 par rapport à 2018), et représente 16,68 kg/hab. en 2019.

• **En apport volontaire**

Le verre est collecté dans les bornes d'apport volontaire mises à disposition par le SIREDOM, aussi bien dans les plateformes enterrées que dans les bornes aériennes. Ce flux est collecté par le SIREDOM.



On observe une diminution du tonnage collecté de – 3,99 % en 2019 par rapport à 2018.

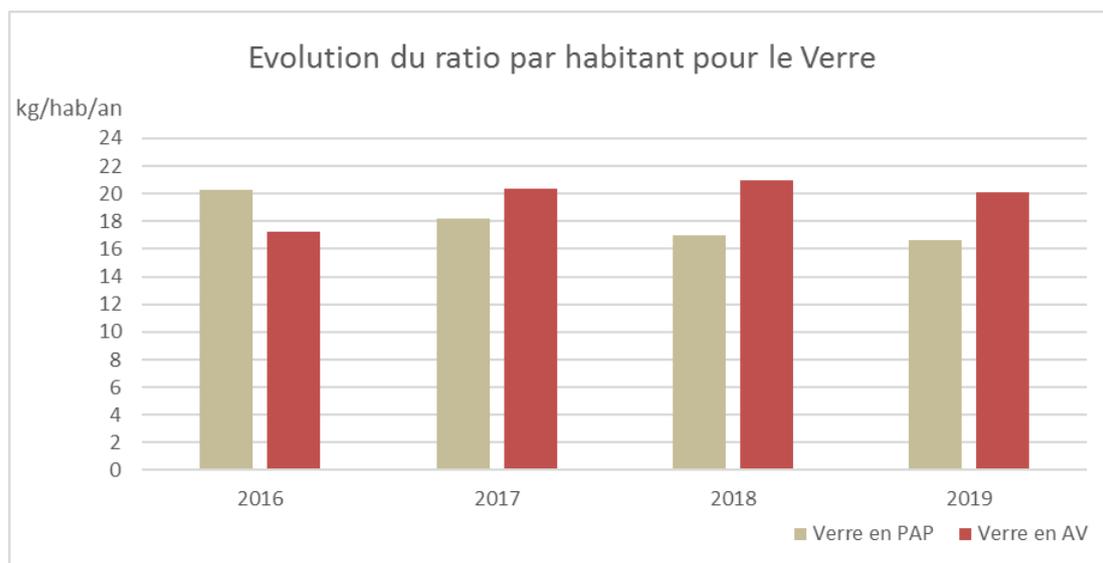
	2018	2019
Janvier	113,56	97,04
Février	78,31	99,29
Mars	110,02	85,03
Avril	125,96	99,39
Mai	121,34	91,80
Juin	85,99	94,35
Juillet	129,45	142,76
Août	83,54	77,30
Septembre	78,96	90,47
Octobre	113,68	91,76
Novembre	76,20	77,52
Décembre	98,00	119,79
<b>TOTAL</b>	<b>1215,01</b>	<b>1166,50</b>
<b>Total en Kg/hab</b>	<b>20,96</b>	<b>20,07</b>

(données SIREDOM)

### • Au global (Porte-à-porte et apport volontaire)

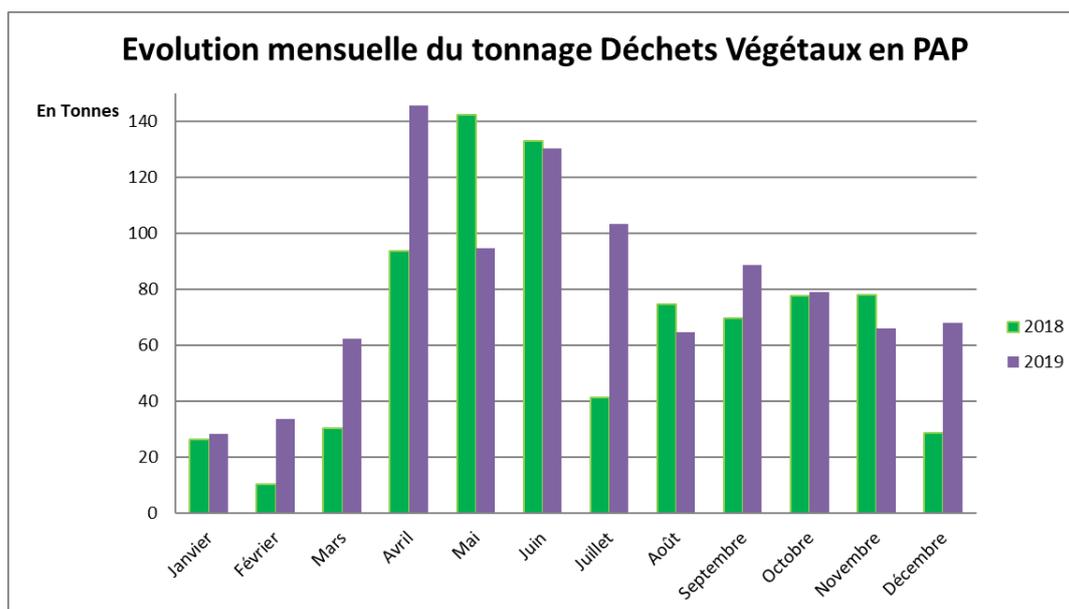
Le tonnage du verre collecté sur le territoire représente au total 1 575 Tonnes en 2019, et correspond à une baisse de – 3,20 % par rapport à 2018.

Les ratios par habitant sont en diminution aussi bien pour la collecte en porte-à-porte que pour l'apport volontaire. Les points de collecte en apport volontaire sont tout de même davantage utilisés.



### 2.2.6 Les Déchets Végétaux

Les déchets végétaux sont collectés en porte-à-porte. En 2019, 965,64 Tonnes ont été ainsi collectées. Cela représente 16,62 kg/hab. en 2019 et on constate une hausse de 19,62 % du tonnage par rapport à 2018.



\* En novembre, décembre et janvier, il y a moins de collecte de DV (cf. calendrier de collecte)

Les déchets végétaux demeurent des déchets dont la production est la plus aléatoire, variant fortement en fonction des conditions climatiques.

La baisse enregistrée dans la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte depuis 2012, peut être expliquée par la hausse du tonnage apporté en déchèterie. Depuis que les sacs végétaux apparaissent payants, les habitants apporteraient davantage leurs déchets végétaux en déchèterie. La vente des composteurs peut être également un facteur de diminution de déchets verts collectés en porte-à-porte.

## 2.2.7 Les Encombrants / DEEE

La réglementation ne permet plus de collecter les DEEE avec les encombrants, en porte-à-porte. En effet, le Décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 13 août 2006 « l'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux équipements lors de la vente ou livraison d'un même équipement », c'est le "1 pour 1".

Afin de respecter la réglementation, la Communauté de Communes du Val d'Essonne organise pour les usagers, une collecte spécifique des DEEE depuis 2007.

**Collecte exceptionnelle**  
des Déchets d'Équipements  
électriques et électroniques (D.E.E.E.)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU  
VAL  
D'ESSONNE

# DEEE

Déchets d'Équipements Électriques & Électroniques



Un seul numéro à composer  
pour prendre rendez-vous  
du 18 novembre  
au 4 décembre 2019 inclus  
de 9h à 13h et de 14h à 17h

**0 810 00 91 91\***

Collecte du lundi 9 décembre  
au vendredi 13 décembre 2019  
**sur rendez-vous.**

**Le bon geste, c'est le bon tri !**

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont tous vos anciens appareils qui fonctionnaient grâce à une prise électrique, des piles ou un accumulateur.

Communauté de Communes du Val d'Essonne  
Parvis des communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne  
☎ 01 64 93 21 20 ✉ [environnement@ccvalessonne.com](mailto:environnement@ccvalessonne.com)  
[www.valessonne.fr](http://www.valessonne.fr)



**"Le bon geste, c'est le bon tri" : c'est aussi valable avec les DEEE !**

### Ce qu'il faut savoir :

En application de la réglementation en vigueur, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en place de "l'éco-participation" acquittée par le consommateur lors de l'achat d'un nouvel appareil.

C'est le principe du **1 pour 1** : vous achetez un appareil, le vendeur doit assurer la reprise de votre ancien matériel au moment de l'achat, voire après, sur présentation d'une preuve d'achat.

Vous payez à cet effet une éco-taxe ou éco-participation à votre fournisseur, que vous lui remettiez ou non un vieil appareil.

**Pour vous permettre de vous défaire de ces déchets plus simplement, la CCVE organise chaque année la collecte spécifique et exceptionnelle des DEEE.**

**Le dispositif mis en place est facile à utiliser :**

- 1 Munissez-vous de vos références indiquées dans l'encart gris à gauche de votre facture redevance des Ordures Ménagères et téléphonez au **0810 00 91 91** entre le 18 novembre et le 4 décembre 2019 pour prendre rendez-vous.
- 2 Vos Déchets Électriques et Électroniques, jusqu'à un volume total maximum de 2m<sup>3</sup>, seront collectés sur la voie publique, **devant votre domicile, à la date de rendez-vous convenue** avec l'opérateur.

**Votre présence n'est pas nécessaire lors de l'enlèvement**

### Combien ça coûte ?

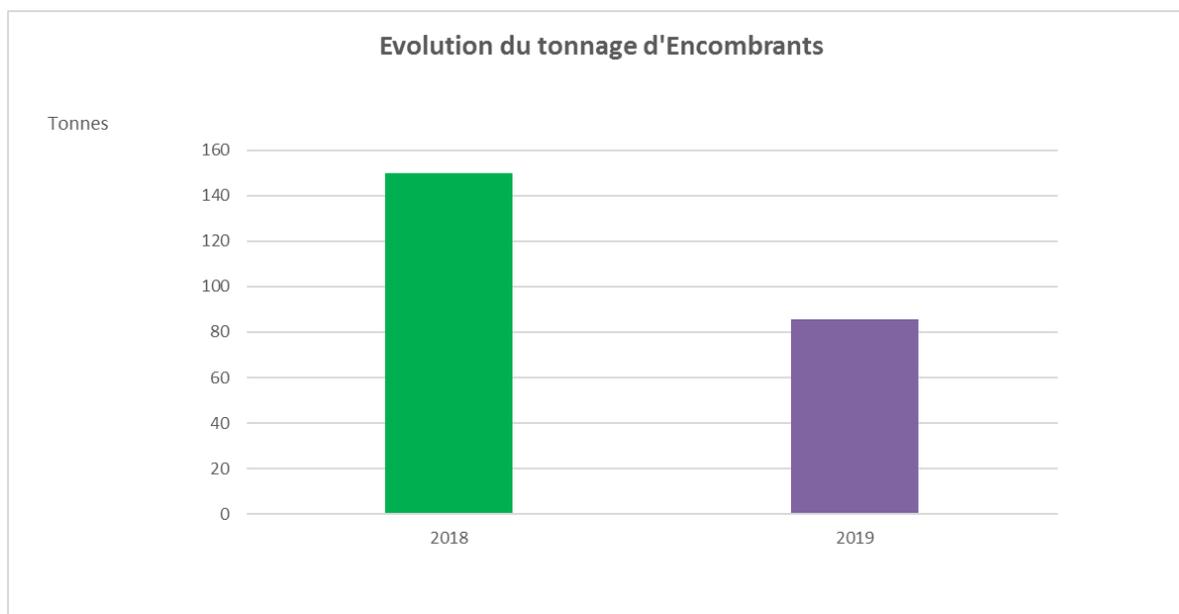
Le coût du service sera imputé sur votre prochaine Redevance selon le tarif en vigueur (10,82 € pour une maison individuelle, 108,17 € pour un immeuble d'au moins 10 logements).

Retrouvez toutes les consignes de recyclage sur [www.valessonne.fr](http://www.valessonne.fr)



Ainsi la collecte des encombrants et des DEEE est réalisée en porte-à-porte sur rendez-vous.

En 2019, les encombrants collectés ont représenté 85,76 tonnes, soit 1,48 kg/hab. et représente une baisse de -42,77 % par rapport à 2018.



Le tonnage est en forte diminution par rapport à 2018, le nombre de RDV pour les encombrants est également en baisse par rapport à 2018. Les habitants se déplacent davantage vers les déchèteries.

	2018	2019
Nombre de RDV Encombrants (sans DEEE)	515	476
Nombre de RDV DEEE	70	72
<b>TOTAL</b>	<b>585</b>	<b>548</b>

Le nombre de RDV lié à la collecte des DEEE est en légère augmentation de 2,86% en 2019. L'opération de collecte organisée en fin d'année connaît une meilleure fréquentation.

### **2.3 Tonnages de la commune de Leudeville**

Les collectes réalisées sur la commune de Leudeville relèvent de la compétence du SIREDOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution du tonnage des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur la commune entre 2018 et 2019.

Il est à noter qu'en 2019, des bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères ont été installées par le SIREDOM dans un nouveau lotissement sur la commune de Leudeville.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	2018		2019	
	1 446 hab.		1 454 hab.	
	TONNAGES		TONNAGES	
	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.
Ordures ménagères (OMAR) (PAP)	236,68	163,68	242,65	173,81
Ordures ménagères (OMAR) (PAV)			10,07	
<b>Biflux (PAP)</b>	46,56	32,20	49,62	34,13
<b>Biflux et Journaux / magazines (PAV)</b>	7,49	5,18	14,87	10,23
<b>Verre (PAV)</b>	37,65	26,03	42,93	29,53
<b>Déchets végétaux</b>	151,08	104,48	136,28	93,73
<b>Total</b>	<b>479,46</b>	<b>331,58</b>	<b>496,42</b>	<b>341,42</b>

## 2.4 Autres déchets

### 2.4.1 Les Textiles

La CCVE a mis en place une collecte sélective des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie) grâce aux partenariats avec Le Relais et Éco textile. Il existe 35 points répartis sur le territoire.



En 2019, ce sont **198,01 T** de Textiles qui ont été collectés dans les points d'apport volontaire sur le territoire de la CCVE, soit une augmentation de **8,93 %** par rapport à 2018. Cela représente 3,41 kg/hab. en 2019.



## 2.4.2 Les Piles

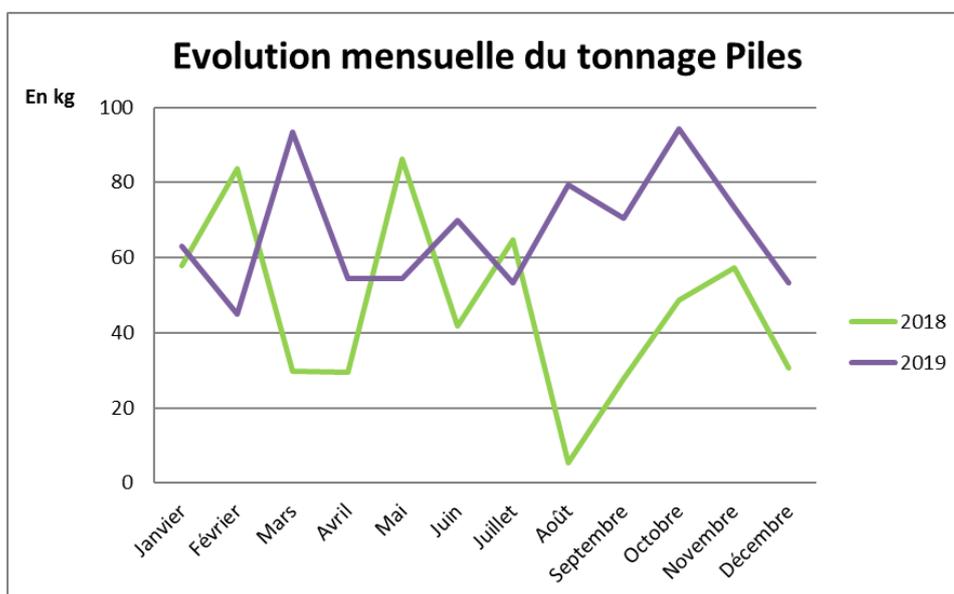
Pour rappel, les magasins et les grandes surfaces sont tenus de reprendre les piles (alcalines, salines, au lithium, en bâton ou en bouton) en mettant à disposition des points de collecte. Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

Depuis 2008, des panneaux d'affichage et d'informations faisant fonction également de récupérateurs de piles sont implantés sur le territoire de la CCVE. Ainsi, ces derniers sont installés sur les communes de Ballancourt et Vert-le-Petit. Les points sont collectés par Récup'piles.

En 2019, ce sont **804,8 Kg** de piles qui ont été collectées représentant une augmentation de 42,82 % par rapport à 2018.



	2018	2019
	Kg	
<b>BALLANCOURT</b>	288,6	637,2
<b>LA FERTE ALAIS</b>	61,2	-
<b>VERT LE PETIT</b>	213,7	167,6
<b>TOTAL</b>	<b>563,5</b>	<b>804,8</b>



\* Les tonnages à 0 correspondent soit à des fermetures de l'entreprise, soit les récupérateurs ne possèdent qu'un fond de piles (moins d'1 Kg).

## 2.5 Destination des déchets collectés et modes de valorisation

Les différents déchets collectés sur l'ensemble des communes de la CCVE sont valorisés par le SIREDOM de différentes manières selon les flux concernés.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
<b>Ordures ménagères (OMAR)</b>	Valorisation énergétique +++ Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)+
<b>Biflux</b>	Centre de Tri
<b>Journaux / Magazines</b>	
<b>Verre</b>	
<b>Déchets végétaux</b>	Traitement biologique => Compostage
<b>Encombrants</b>	Opération de pré-tri => CSDU
<b>Déchets végétaux non valorisables</b>	
<b>Déchets des services techniques</b>	Centre de traitement spécialisé

 Valorisation Energétique  
 Valorisation Matière

Voir rapport d'activité du SIREDOM.

## 2.6 Installations de Traitement

L'ensemble des communes de la CCVE font traiter leurs déchets ménagers par le biais du SIREDOM, dans les installations de l'Ecosite de Vert-le-Grand.



Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand réunit sur un même site un ensemble de solutions performantes et innovantes pour le traitement des déchets dans le respect de l'environnement.

Il comprend :

- Une unité de valorisation énergétique : 2 fours pour traiter 211 000 tonnes/an de déchets et produire de l'électricité
- Une plateforme de maturation des mâchefers
- Un centre de tri : équipé pour traiter 43 000 tonnes/an de déchets ménagers recyclables
- Une plateforme de transfert du verre

## 2.7 Réseau de déchèteries

Les habitants de la CCVE peuvent se rendre dans les déchèteries du réseau SIREDOM, soit 24 déchèteries dont les déchèteries de Ballancourt-sur-Essonne et de Vert le Grand situées sur le territoire de la CCVE.

### Le réseau des éco-centres



© SIREDOM-2016-TR



## ← Eco-centre de Ballancourt/E... →

nom

Eco-centre de Ballancourt/Essonne

description

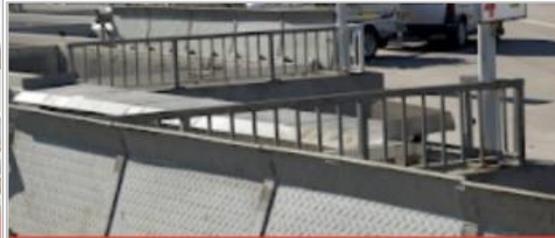
> Public accepté :

- ✓ Particuliers,
- ✓ Entreprises,
- ✓ Collectivités et équipements publics,
- ✓ Associations.

📍 Adresse : Lieu-Dit la Vallée 91610 Ballancourt sur Essonne

🕒 Horaires d'ouvertures :

- ⌘ Hiver (du 15/10 au 31/03)
- ▶ Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
- ▶ Le dimanche et jours fériés : 9h00-12h00
- 🔴 Fermé le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai
- 🌞 du 01/04 au 14/10 ouverture les mêmes jours jusqu'à 18h



## ← Eco-centre de Vert-Le-Grand →

nom

Eco-centre de Vert-Le-Grand

description

> Public accepté :

- ✓ Particuliers,
- ✓ Entreprises,
- ✓ Collectivités et équipements publics,
- ✓ Associations.

📍 Adresse : Route de Braseux 91810 Vert le Grand

🕒 Horaires d'ouvertures :

- ▶ Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
- ▶ Le dimanche et jours fériés : 9h00-12h00
- 🔴 Fermé le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.
- 🌞 du 01/04 au 14/10 ouverture les mêmes jours jusqu'à 18h.

## Les déchets acceptés

### Bennes

- métaux
- gravats
- déchets végétaux
- cartons
- tout venant enfouissable
- tout venant valorisable
- meubles (*mise en place progressive de la filière sur le réseau*)



### Local DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- gros électroménager
- écrans
- informatique, téléphonie, jouets, bricolage...
- lampes (*tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...*)



### Local DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides et bases
- aérosols toxiques
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- radiographies
- produits non identifiés

### Containers

- emballages en verre
- emballages et papiers
- huiles de vidange
- textiles



### Autres déchets

- pneus véhicules légers non jantés (*autos et motos - limité à 4 pneus/mois pour les particuliers et 20/mois pour les services techniques des collectivités*)
- plâtre



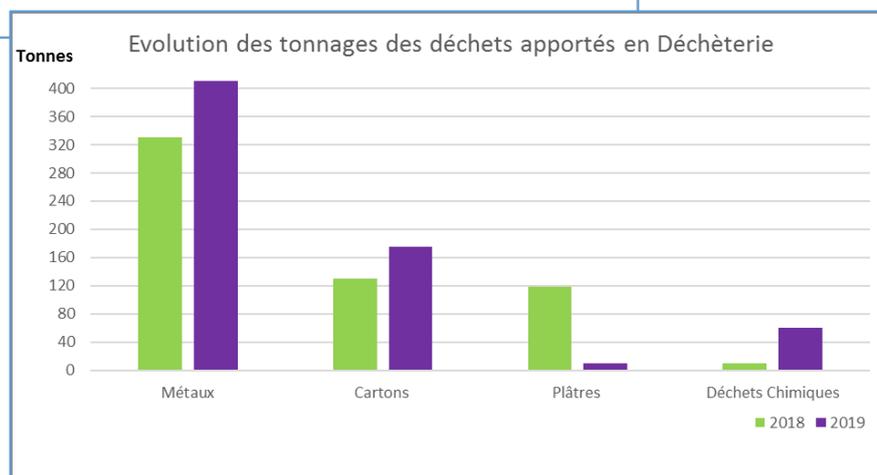
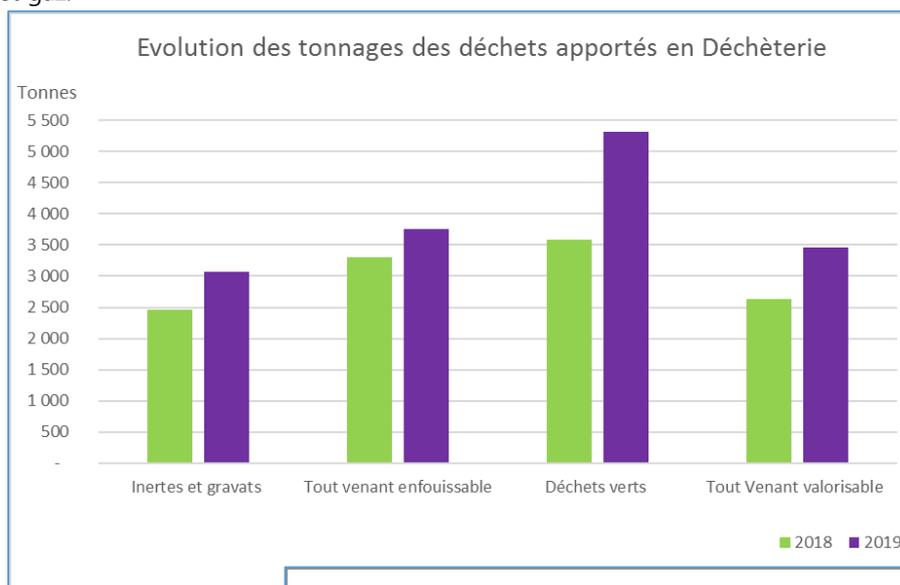
### Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux
- cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés, pneus poids lourds ou agricoles, pneus vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE à usage professionnel

Le tonnage global apporté en déchèterie est en augmentation de 29,33 %, hausse essentiellement portée par les déchets végétaux.

FLUX DE DECHETS APPORTES	2018		2019	
	57959	hab.	58107	hab.
	TONNAGES			
	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.
<b>Inertes et gravats</b>	2 465	43	3 065	53
<b>Tout venant enfouissable</b>	3 304	57	3 762	65
<b>Déchets verts</b>	3 578	62	5 312	91
<b>Tout Venant valorisable</b>	2 635	45	3 463	60
<b>Métaux</b>	331	6	410	7
<b>Cartons</b>	130	2	176	3
<b>Plâtres</b>	118	2	10	0
<b>Déchets Chimiques</b>	10	0,17	60	1
<b>Extincteurs (unité)</b>	56	0,001	453	0,01
<b>Autres Gaz (unité)</b>	1	0	1 079	0,02
<b>TOTAL*</b>	<b>12 571</b>	<b>217</b>	<b>16 258</b>	<b>280</b>

\*le total est exprimé en tonnes et ne prends pas en compte les unités représentées par les flux extincteurs et gaz.



Il est à noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SIREDOM modifie les modalités d'accès aux déchèteries et également les règles de calcul de la répartition des tonnages et des coûts par collectivités.

## **2.8 Déchets assimilables aux ordures ménagères**

L'article **12 de la loi du 15 juillet 1975** prévoit la possibilité de prise en charge des déchets non ménagers par les collectivités. La **loi du 13 juillet 1992** oblige les collectivités qui ne financent pas leur collecte par la REOM à mettre en place une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, mais assimilables aux ordures ménagères, depuis janvier 1993.

Sur le territoire de la CCVE, ces déchets issus des déchets des communes et des activités économiques et tertiaires sont collectés par le service public de collecte des déchets (sauf exception). Le service est financé via la REOMi depuis le 01/01/2012.

Les déchets issus des activités professionnelles ou d'administrations sont difficilement quantifiables car ils ne sont pas identifiables au cours de la collecte. En effet, ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères étant donné leur nature assimilable à ces déchets. Quelques professionnels ont des contrats privés et ne bénéficient pas du service de collecte public, ils sont alors exonérés de la REOMi.

L'accès au réseau de déchèteries du SIREDOM pour les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises se fait grâce à une carte d'accès disponible auprès des chambres consulaires. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels. Les micro-entreprises, professions libérales, établissements publics, prestataires de service à la personne, associations et services conventionnés ont accès au réseau de déchèterie et doivent signer une convention avec le SIREDOM. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

## **2.9 Les dépôts sauvages**

Malgré la mise en place de tous ces modes de collecte, les services constatent régulièrement la présence de dépôts de déchets divers et variés sur la voie publique, dans les bois, au bord des routes.... La CCVE fait évoluer ses modes de collecte en fonction des besoins des usagers.

Malgré tout, des dépôts sauvages persistent.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont interdits et les contrevenants risquent une amende de 135 à 1 500 euros (article R 632.1 du code pénal). Ces dépôts sauvages entraînent de surcroît une

surcharge conséquente de travail pour l'ensemble des services. Aussi, la Communauté de Communes fait appel au sens moral et civique en rappelant régulièrement au respect de l'environnement et des règles existantes en matière de déchets.

Dans ce cadre, la CCVE contribue auprès des communes en leur versant une aide financière d'un montant de 73 000 € pour la collecte des dépôts sauvages et leur transport en déchèterie (délibération du 19/10/2010).



## 3-Les indicateurs financiers

### 3.1 Les principales prestations rémunérées aux entreprises pour l'année 2019

Le marché de collecte, qui concerne les 20 communes de la CCVE (la gestion des déchets de Leudeville étant de compétence du SIREDOM), est constitué de 5 lots dont les dates de prises d'effet et les durées varient :

	Désignation	Date effet	Durée	Prestataire
<b>LOT 1</b>	Collecte des déchets ménagers (OMAR), biflux, verre et déchets végétaux	01/08/2014	6 ans	SEMAER
<b>LOT 2</b>	Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	03/04/2018	3 ans	CITEC
<b>LOT 3</b>	Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	01/08/2014	6 ans	SEMAER
<b>LOT 4</b>	Fourniture, livraison et vidage de bennes	01/08/2017	4 ans	SEMAER
<b>LOT 5</b>	Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	01/08/2014	6 ans	ESD

#### 3.1.1 Coût du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

Les Lots 1, 3 et 5 sont décomposés en **Prix forfaitaires F** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service de collecte par type de déchets : amortissement des camions, frais de structure et de locaux, frais d'encadrement et de secrétariat, assurances, impôts, garage, ....

LOT 1	
Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux	Montant annuel 2019
Prix forfaitaires	TTC
<b>F<sub>OMAR</sub></b>	1 287 929,54
<b>F<sub>BIFLUX</sub></b>	828 279,14
<b>F<sub>VERRE PAP</sub></b>	100 282,64
<b>F<sub>DV</sub></b>	224 821,34
<b>TOTAL *</b>	<b>2 441 312,68</b>

\* Avec le coefficient de révision mensuel des tarifs inclus, le coût réellement payé en 2019 s'élève à **2 564 470,50€**.

LOT 3	
Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	Montant annuel 2019
Prix forfaitaires	TTC
<b>F<sub>JRM</sub></b>	9 196,00
<b>TOTAL *</b>	<b>9 196,00</b>

\* Avec le coefficient de révision mensuel des tarifs inclus, le coût réellement payé en 2019 s'élève à **9 622,16 €**.

LOT 5	
Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	Montant annuel 2019
Prix forfaitaires	TTC
<b>FENC</b>	31 131,10
<b>FDEEE</b>	20 220,20
<b>TOTAL *</b>	<b>51 351,30</b>

\* Avec le coefficient de révision mensuel des tarifs inclus, le coût réellement payé en 2019 s'élève à **53 629,03 €**.

Les Lots 2 et 4 sont des marchés à bons de commande, les coûts représentent les prestations réalisées facturées.

LOT 2	
Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	Montant annuel 2019
	TTC
<b>Montant des bons de commande</b>	79 759,49
<b>TOTAL</b>	<b>79 759,49</b>

LOT 4	
Fourniture, livraison et vidage de bennes	Montant annuel 2019
	TTC
<b>Montant des bons de commande</b>	37 717,93
<b>TOTAL</b>	<b>37 717,93</b>

### 3.1.2. Autres prestations confiées à des entreprises par contrat

Entreprises - Nature des Prestations	Montant Mandaté en 2019
	€ TTC
SEMAER – Marché à bon de commande Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux	30 351,18
INDDIGO - Marché de Prestation intellectuelle Etudes Renouvellement Marché des collecte	14 658,00
ETICOL - Fourniture de puces	6 120,00
STYX Application web REOMI	8 501,24
ORDIF - Cotisation	1 100,00
SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE - animation atelier de transformation, co-réparation	2 070,00
LYRECO - fourniture	216,00
AMC SARL - Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur	672,00
COGEPRINT - affranchissement - reproduction, mise sous enveloppe	27 313,14

### 3.2 Les principales dépenses pour le traitement des déchets en 2019

	Nature de la prestation	Montant des dépenses 2019	TOTAL des dépenses 2019	Coût total du service de traitement par habitant
		(€ TTC)	(€ TTC)	(€ TTC/hab)
<b>SIREDOM</b>	Traitement des déchets collectés en PàP	2 033 900,33	3 279 195,49	56,43
	Traitement des déchets collectés en déchèterie	1 245 295,16		
	Traitement du verre collectés en PAV	74 066,80	74 066,80	1,27
	Traitement du Biflux collectés PAV			

En 2019, les coûts de la collecte et d'entretien des points d'apport volontaire ne sont pas refacturés par le SIREDOM.

Il est à noter qu'en 2019, le coût du service traitement des déchets hors déchèterie est de **36,28€** en moyenne par habitant au lieu de 28,29 € en 2018.

### 3.3 Les principales prestations rémunérées à des entreprises pour l'année 2019

Bien que la gestion des déchets de la commune de Leudeville soit de compétence du SIREDOM, la CCVE verse au SIREDOM le montant correspondant aux coûts des prestations de collecte et de traitement des déchets de Leudeville.

Collecte et traitement des déchets sur la commune de Leudeville	Montant annuel 2019
Montant versé au SIREDOM	TTC
<b>Collecte et Traitement</b>	117 350,40
<b>TOTAL</b>	<b>117 350,40</b>

Le taux de TEOM est de 7.97 % en 2019 sur la commune de Leudeville (délibération n°29-2019 du Conseil Communautaire du 09/04/19).

### 3.4 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite Incitative (REOMi). Elle se distingue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en incitant chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets.

Voici les principaux points qui différencient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

REOMI	TEOM
Le mode de calcul	
Selon le service rendu à l'utilisateur	Selon la valeur foncière du local
Le redevable	
L'utilisateur du service	Le propriétaire du local
La facturation	
Par la collectivité	Par le Trésor Public
L'incitation à la réduction des déchets	
Responsabilisation de l'utilisateur	Peu responsabilisant pour l'utilisateur
La protection de l'environnement	
Effet positif lié à la diminution des déchets	Sans effet positif

Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué les années précédentes pour les communes de la CCVE, était basé sur la valeur locative du logement (superficie et ancienneté du logement, situation géographique...). Ce montant, n'avait donc aucun lien avec la production de déchets du foyer.

La REOMI, elle, est calculée en répartissant la totalité des coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers entre tous les redevables.

La REOMi a l'avantage de faire contribuer les usagers du service et engendre une meilleure transparence dans l'exploitation du service.



### 3.5 Tarification 2019 de la REOMi

Afin d'assurer le service de la REOMi à un coût maîtrisé, et compte tenu des besoins de financement constaté sur le budget annexe, une étude en 2017 a été menée afin d'apporter des solutions pérennes pour que le socle financier soit suffisant pour équilibrer le budget annexe depuis la disparition de la subvention d'équilibre.

Suite à cette étude, la grille des tarifs de la REOMi a été modifiée par rapport à l'année 2017, et a été adoptée par délibération du 14 novembre 2017 par le Conseil Communautaire et mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La tarification 2019 est la continuité de 2018.

Les tarifs appliqués sur chaque commune sont en fonction du service assuré, variant selon les fréquences de collecte comme indiqué au point 2.1.

SERVICE 1	SERVICE 2
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D'Huison Longueville - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Guigneville sur Essonne - Itteville - La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Orveau – Vayres sur Essonne - Vert Le Petit	Champcueil - Mennecey (2 secteurs) – Ormo y - Saint Vrain - Vert le Grand

Les déchets ménagers et assimilés de la commune de Leudeville étant gérés par le SIREDOM, la REOMI ne s'applique pas.

### Grille Tarifaire de la REOMi 2019

Tarifs applicables au 01/01/2018		SERVICE 1 <sup>(*)</sup>				SERVICE 2 <sup>(**)</sup>				
ADMINISTRATIONS ET PARTICULIERS	OM	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
		120	54,4 €	0,14901 €	2,26 €	2,26 €	60,1 €	0,16469 €	2,26 €	2,26 €
140	63,0 €	0,17254 €	2,62 €	2,62 €	69,7 €	0,19084 €	2,62 €	2,62 €		
240	106,9 €	0,29279 €	4,50 €	4,50 €	118,3 €	0,32416 €	4,50 €	4,50 €		
340	152,7 €	0,41828 €	6,37 €	6,37 €	168,9 €	0,46271 €	6,37 €	6,37 €		
360	161,3 €	0,44180 €	6,75 €	6,75 €	179,4 €	0,49147 €	6,75 €	6,75 €		
660	295,8 €	0,81040 €	12,36 €	12,36 €	328,2 €	0,89928 €	12,36 €	12,36 €		
ADMINISTRATIONS ET PARTICULIERS	BIFLUX	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
		120	50,3 €	0,13775 €	0,98 €	0,98 €	55,6 €	0,15225 €	0,98 €	0,98 €
140	58,2 €	0,15950 €	1,15 €	1,15 €	64,4 €	0,17642 €	1,15 €	1,15 €		
240	98,8 €	0,27067 €	2,00 €	2,00 €	109,4 €	0,29967 €	2,00 €	2,00 €		
340	141,1 €	0,38667 €	2,80 €	2,80 €	156,1 €	0,42775 €	2,80 €	2,80 €		
360	149,1 €	0,40842 €	2,95 €	2,95 €	165,8 €	0,45434 €	2,95 €	2,95 €		
660	273,4 €	0,74917 €	5,44 €	5,44 €	303,4 €	0,83134 €	5,44 €	5,44 €		
PROFESSIONNELS	OM	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
		120	54,0 €	0,14901 €	2,26 €	2,26 €	60,0 €	0,16469 €	2,26 €	2,26 €
140	73,0 €	0,20042 €	2,62 €	2,62 €	82,0 €	0,22366 €	2,62 €	2,62 €		
240	147,0 €	0,40375 €	4,50 €	4,50 €	163,0 €	0,44732 €	4,50 €	4,50 €		
340	226,0 €	0,61870 €	6,37 €	6,37 €	251,0 €	0,68840 €	6,37 €	6,37 €		
360	266,0 €	0,72907 €	6,75 €	6,75 €	295,0 €	0,80750 €	6,75 €	6,75 €		
660	651,0 €	1,78346 €	12,36 €	12,36 €	722,0 €	1,97807 €	12,36 €	12,36 €		
PROFESSIONNELS	BIFLUX	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
		120	50,0 €	0,13775 €	0,98 €	0,98 €	56,0 €	0,15225 €	0,98 €	0,98 €
140	68,0 €	0,18528 €	1,15 €	1,15 €	75,0 €	0,20676 €	1,15 €	1,15 €		
240	136,0 €	0,37325 €	2,00 €	2,00 €	151,0 €	0,41352 €	2,00 €	2,00 €		
340	209,0 €	0,57195 €	2,80 €	2,80 €	232,0 €	0,63639 €	2,80 €	2,80 €		
360	246,0 €	0,67398 €	2,95 €	2,95 €	272,0 €	0,74649 €	2,95 €	2,95 €		
660	602,0 €	1,64872 €	5,44 €	5,44 €	667,0 €	1,82863 €	5,44 €	5,44 €		

Les litrages 140, 340 et 770 ne sont plus distribués

La fourniture de sacs pour les déchets verts et la prise de RDV pour les encombrants et DEEE relèvent de la grille tarifaire ci-dessous :

<b>Sacs spécifiques estampillés du logo de la CCVE</b>	Tarif/sac
Ordures Ménagères 50L	0,75 €
Ordures Ménagères 100L	1,49 €
Emballages 50L	0,39 €
Emballages 100L	0,80 €
<b>Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE</b>	<b>Tarif par sac</b>
<b>100L</b>	<b>1,50 €</b>
<b>Collecte des encombrants</b>	<b>Tarif par rdv</b>
<b>Habitat individuel</b>	10,82 €
<b>Habitat collectif</b>	108,2 €

### 3.6 Les dépenses et les recettes de fonctionnement et investissement en 2019

Les tableaux des paragraphes précédents 3.1 et 3.2 sont ajustés en fonction des factures réelles.

#### 3.6.1. Budget annexe de la CCVE

	CA 2018	CA 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>6 305 042,47</b>	<b>6 963 283,52</b>
011 - Charges à caractère général	3 070 575,34	3 051 660,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	151 370,41	170 000,00
022 - Dépenses imprévues	-	99 779,14
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 537,90	151 844,38
65 - Autres charges de gestion courante	2 926 064,50	3 480 000,00
67 - Charges exceptionnelles	8 494,32	10 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>7 185 003,88</b>	<b>6 083 200,00</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	841 037,13	-
013 - Atténuations de charges	3 379,50	-
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	5 790 316,54	5 746 200,00
74 - Subventions d'exploitation	393 451,36	330 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	37 243,17	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	119 576,18	5 000,00
	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>91 522,43</b>	<b>546 898,89</b>
21 - Immobilisations corporelles	91 522,43	546 898,89
<b>RECETTES</b>	<b>472 176,77</b>	<b>166 244,38</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	306 719,74	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 537,90	151 844,38
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 919,13	14 400,00

Il est à noter que le Plan pluriannuel d'investissement du SIREDOM prévoyait l'installation de 200 plates-formes de points d'apport volontaire enfouies sur son territoire. Les plates-formes sont désormais opérationnelles.

Dans ce cadre, la CCVE a souhaité qu'une convention tripartite soit signée entre la CCVE, le SIREDOM et les communes concernées afin de définir les conditions d'implantation et d'exploitation des dites plates-formes.

Celle-ci prévoit par ailleurs une compensation financière dans le cas où la CCVE subirait des pertes de tonnages et par conséquent de recettes (part variable REOMi) car l'équilibre budgétaire du service serait alors impacté.

La Convention étant signée par l'ensemble des parties, la CCVE et le SIREDOM ont validé en 2019 les modalités de la compensation financière, à savoir 571 498 € pour la période 2016-2019.

### 3.6.2. Reversement CITEO (ex Eco-Emballage et Eco-Folio)

	2018	2019
Reversements CITEO	320 341,27 €	291 053,64 €
Reversements Ex EcoFolio	27 298,71 €	26 570,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>347 639,98 €</b>	<b>317 624,24 €</b>

Les reversements de l'éco-organisme CITEO sont calculés en fonction de leur barème, basé sur la quantité et de la qualité du tri.

Pour les emballages et le papier, ils sont versés avec un an de décalage, ainsi, en 2019 sont perçus les reversements pour l'année 2018.



## 4- Les mesures de prévention

## 4.1 Communication Préventive

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°44, en Janvier 2019 :

**16 Ordures ménagères**

### Connaître nos déchets pour améliorer le tri

Sur le territoire de la CCVE, les usagers trient leurs emballages plastique, cartons, aluminium... Afin de quantifier la qualité du tri, des caractérisations sont régulièrement effectuées à l'échelle de Vert-le-Grand.

La caractérisation commence toujours par le prélèvement d'un échantillon d'environ 50 kg dans le gisement de déchets déversés au dépôt en retour de collecte.

Cet échantillon sera ensuite vidé sur un tapis et trié manuellement par des agents. Les emballages seront ainsi classés selon leur catégorie dans des bacs : plastique, ferreux, papiers...

De quoi se compose majoritairement le rebut ?

- De sacs contenant des emballages (= imbriqués)
- D'emballages souillés
- D'ordures ménagères
- De verre
- De bouteilles non vidées

**Les erreurs insoupçonnables : les imbriqués cachés**

Un imbriqué caché, c'est par exemple du papier emballé dans un sachet plastique, donc deux matières différentes.

Cela représente concrètement du papier imbriqué dans du plastique, ce qui constitue une erreur de tri.

On parle également d'imbriqué thermoformé dans un emballage en carton. Il s'agit à nouveau de deux matières différentes, du plastique imbriqué dans du carton, donc d'une erreur de tri.

**17 Ordures ménagères**

### Sensibiliser au tri

Des animations sont mises en place pour sensibiliser au tri sélectif, comme à La Ferté-Alais, auprès des élèves de l'école primaire des Vieilles Vignes le 30 novembre, ainsi qu'auprès des maternelles du centre de loisirs le 21 novembre.

Dans le cadre du programme scolaire pour l'éducation au Développement Durable, le parcours des Emballages, de la fabrication au recyclage, a été étudié.

Lors d'une prochaine session en avril, des emballages rapportés par les élèves seront utilisés pour réaliser une création dans l'esprit du réemploi, de la réutilisation.

### Calendrier de collecte 2019

Le calendrier de collecte 2019 a été distribué en décembre 2018. Vous pouvez également le télécharger gratuitement en ligne, ainsi que le Règlement de collecte sur [www.cc-valessonne.fr](http://www.cc-valessonne.fr) dans la rubrique « Publications ».

### Suivis de collecte

LE SUIVI DE COLLECTE CONSISTE EN UN CONTRÔLE SYSTÉMATIQUE DES BACS EMBALLAGES PRÉSENTÉS À LA COLLECTE AVANT LE PASSAGE DU CAMION.

Les suivis des communes de La Ferté Alais, D'Huisson Longueville et Orveau ont eu lieu au mois d'octobre 2018. Les résultats sont les suivants :

Commune	Bacs OK	Bacs refus partiel	Bacs refus total
ORVEAU	75%	21%	4%
LA FERTÉ-ALAIS	81%	12%	7%
D'HUISSON LONGUEVILLE	81%	15%	4%

On considère un bac « ok » s'il est bien trié ; un « bac refus partiel » comporte de petites erreurs (erreur isolée dans un sac, erreur de tri et accroché au bac), tandis qu'un « bac refus total » sera refusé car trop pollué.

**EN CAS DE DOUTE PRÉFÉREZ JETER LE DÉCHET DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES.**

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°45, en Mai 2019 :

**16 Ordures ménagères**

### Donnez une seconde vie à vos Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC)

Trop de textiles se retrouvent aujourd'hui dans nos bacs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) alors qu'ils pourraient être recyclés. D'autres issues existent pour nos textiles. En les déposant dans une borne, ils seront triés, puis recyclés.

**Comment ?**

Tous les vêtements et linges se déposent **propres et secs**. Ne pas déposer d'articles humides ou souillés. Les chaussures s'attachent par paires. Tout doit être placé dans un **sac bien fermé**.

**Pourquoi ?**

Cela permet de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits (chiffons, isolants, filés, revêtements de sol, etc), mais aussi de **diminuer** la consommation des ressources naturelles et de **créer** de nouvelles activités et des emplois.

**Où ?**

Dans les Points d'Apports Volontaires (PAV) portant le logo ECO TLC.

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous, il vous suffit de vous rendre sur le site [www.laifibreuter.fr](http://www.laifibreuter.fr)

**Le devenir de nos TLC :**

**LA COLLECTE**  
+ de 42 936 points d'apport identifiés sur le territoire national

**LA RÉUTILISATION**  
Les TLC usagés alimentent le marché de la 2<sup>de</sup> main en France et à l'étranger

**RECYCLAGE**  
Valorisation en chiffons d'essuyage (9,7%), effilochage (22,4%) pour fabriquer des matériaux non tissés et autres filés, transformation en Combustible Solide de Récupération - CSR (8,4%)

**LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE**  
Sur les tonnes de TLC triées et valorisées, 59,5% sont réutilisées, 22,1% sont recyclées

**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**  
Élimination avec valorisation énergétique (0,7%)

**17 Ordures ménagères**

### La réduction des déchets par le ré-emploi et la réutilisation

Le 7 avril 2019, lors de la 14<sup>e</sup> édition de la fête du Cresson à D'Huisson Longueville, un atelier de transformation/création a été proposé. Le public volontaire a pu fabriquer pas moins de 80 bricoles avec des pneus de vélos, des boucles d'oreilles, et des nœuds papillons avec des charnières à air, ou encore des porte-clés avec des chaînes de vélo. Des créations qui ont fait le bonheur de plus de 100 visiteurs.

Le 18 mai 2019, à l'occasion de la Fête de la Nature, de l'Abelle et du torré à Menecy, la CCVE vous proposera un atelier de co-réparation de vélos. Une équipe d'experts sera disponible pour vous accompagner dans la réparation et/ou révision de votre vélo.

### Essonne verte, Essonne propre

Dans le cadre de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre, la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la Recyclerie du Gatinais s'associent pour vous proposer une collecte unique et exceptionnelle de vos mobiliers, vêtements, déchets d'équipements électroniques et électroniques (D3E), livres et vaisselle.

Cette recyclerie mobile vous accueillera dans vos communes entre le 20 mai et le 21 Juin 2019. Le calendrier de la tournée (emplacement dans les communes et date) est consultable sur notre site [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr) et en mairie.

### INFORMATION IMPORTANTE

Collecte déchets végétaux

Changements des semaines de la collecte des Déchets Végétaux à compter du 1er avril 2019.

Nous vous informons que les collectes des déchets végétaux de certaines communes sont reportées les semaines suivantes de celles indiquées sur votre calendrier de collecte 2019 (semaine impaires au lieu des semaines paires). Les nouvelles dates de collectes sont consultables sur le site [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)

Les communes concernées sont : Auvormaux, Cergy, D'Huisson Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Nainvilles-les-Roches, Orveau, Vayres-sur-Essonne, Sain-Vrain et Vert-le-Grand.

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°46, en Septembre 2019 :

**Ordures ménagères**



## Animations 2019

### La réduction des déchets par le réemploi et la réutilisation

L'objectif de réduction de déchets se poursuit sur notre territoire. De nombreuses animations ont été organisées par la CCVE tout au long de ce second trimestre 2019.

**L'atelier d'auto-réparation de vélos** a connu un franc succès le 18 mai 2019 lors de la fête de la Nature, de l'étiquette et de notre Territoire à Meny. Les visiteurs ont pu bénéficier d'aide et de support pour diagnostiquer la panne de leur vélo d'une part, et le réparer d'autre part. Pas moins de quinze vélos ont ainsi pu être réparés : problème de vitesse, de roue voilée, de freins, etc.

Dans le cadre du programme scolaire des CE2, **des déchets** de vélos ont pu être réemployés afin de fabriquer de nouveaux objets. Des élèves de la classe de CE2 de l'école des Vieilles Vignes de la Ferté Alais ont pu créer et customiser des bracelets et portes clés respectivement à partir de pneus et chaînes de vélos.

Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte Essonne Propre**, la CCVE a organisé, en partenariat...

La Recyclerie mobile était postée dans les différentes communes selon un calendrier pré-défini. Les dépôts ont été nombreux et fructueux (émission 7 tonnes pour la CCVE). En fonction de leur état, les dons seront revendus en l'état en Recyclerie, réparés pour être réutilisés, ou transformés pour être réemployés (dans l'atelier du réemploi de la Recyclerie à Prunay-sur-Essonne). Les objets non utilisables seront détruits et transférés en filières pour être recyclés.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette dynamique de réduction des déchets mise en place sur notre territoire !



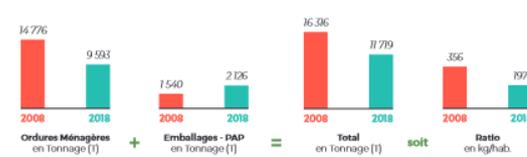

**Ordures ménagères**

## Le service Déchets Ménagers

Pour une collecte et un traitement responsable des déchets, la Communauté de Communes du Val d'Essonne met à votre disposition un **service Déchets Ménagers et Assimilés** dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental de nos déchets.

Depuis 2008, vos efforts, associés aux actions de prévention mises en place par la CCVE et ses partenaires, ont permis de **baisser le tonnage des déchets quotidiens** (Ordures Ménagères et emballages) collectés, en porte-à-porte (PAP) de **28,77%**, soit une baisse de **159,31 kg/habitant** depuis 2008 ce qui correspond à une baisse de **44,75%** du ratio par habitant.

Nous faisons du tri et de la réduction des déchets une priorité, et couvrons au quotidien afin d'encourager le **réemploi, la réutilisation et le recyclage**.



**Afin de poursuivre dans cette dynamique, l'équipe du Service Déchets Ménagers se tient à votre disposition :**

Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE  
 Téléphone : 01 64 33 21 20 / Fax : 01 64 33 22 03  
 Mail : ccve@ccvaldessionne.com / ccve-environnement@ccvaldessionne.com  
 Site Internet : www.valdessionne.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS**  
 Lundi : 9h - 12h / 14h - 18h  
 Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h  
 Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h  
 Jeudi : 9h - 12h  
 Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Des ambassadeurs de tri et de prévention des déchets sont présents pour vous accompagner et répondre à vos questions.



## 4.2 Calendriers de collecte

Comme chaque année, a été élaboré un calendrier de collecte pour chaque commune. Ce dernier regroupe l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

## Calendrier de collecte 2019



**Les ordures ménagères**  
Jeudi matin



**Les emballages, les papiers, les journaux, les magazines**  
Vendredi matin



**Les déchets végétaux :**  
selon calendrier  
Lundi matin

Quantité limitée à 15 unités (sac à logo CCVE, ou sacs noirs à condition qu'il y ait au moins 1 sac à logo)



**Le verre**  
Vendredi après-midi

**Les encombrants :** Enlèvement uniquement sur demande (PAYANT - Quantité limitée à 1 m³ par foyer), mini de vos références au 0 810 00 91 91 (N° Azur : coût d'un appel local depuis un poste fixe).

**DEEE - Les déchets d'équipements électriques et électroniques :**  
 Prise de rendez-vous au 0810009191 du 18/11/2019 au 4/12/2019  
 Collecte (PAYANTE) du 9/12/2019 au 13/12/2019

**Horaires des ramassages :**  
 MATIN, entre 6h et 12h  
 APRÈS-MIDI, entre 13h et 22h

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7
M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9
J 10	D 10	D 10	V 10	M 10	L 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	V 14	V 14	D 14	M 14	V 14
M 15	L 15	L 15	J 15	M 15	S 15
M 16	S 16	S 16	M 16	V 16	D 16
J 17	D 17	D 17	M 17	J 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18
S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21
M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22
M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25
S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28
M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30
J 31	D 31	D 31	V 31	M 31	L 31



**Communauté de Communes du Val d'Essonne**  
 Parvis des Communautés - BP 29  
 91610 Ballancourt-sur-Essonne  
 mail : environnement@ccvaldessionne.com  
 Standard : 01 64 95 21 20

**Horaires d'ouverture du service des déchets ménagers**  
 Du lundi au mercredi 9h-12h et 14h-18h  
 Le jeudi 9h-12h, le vendredi 9h-12h et 14h-17h30

**Commune de VERT-LE-GRAND**

Pour tous renseignements  
[www.valdessionne-environnement.com](http://www.valdessionne-environnement.com)

**Les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)**  
 La liste des P.A.V. est disponible sur [www.valdessionne-environnement.com](http://www.valdessionne-environnement.com)

**Déchèteries les plus proches**  
**Ballancourt-sur-Essonne :** Lieu dit La Vallée  
 91610 Ballancourt-sur-Essonne  
**Vert-le-Grand :** Route de Brasseux - 91810 Vert-le-Grand  
**Lardy :** Rue Jacques Cartier - 91510 Lardy  
**Milly-la-Forêt :** Z.I. le Chenais - 91490 Milly-la-Forêt  
**Étréchy :** Rue des Aunettes - 91580 Étréchy  
**Etampes :** 15-17 rue de la butte de Cordières  
 91150 Etampes  
**Le Coudray-Montceaux :** RN7 Direction Fontainebleau  
 Complexe Essonne sportif David Douillet  
 Retrouvez les horaires d'ouverture des déchèteries sur  
[www.valdessionne-environnement.com](http://www.valdessionne-environnement.com)

### 4.3 Opération de Compostage

L'opération « Compostage Individuel » est une des mesures de réduction à la source pour diminuer les tonnages collectés.

Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération qui a été réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Départemental de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM.

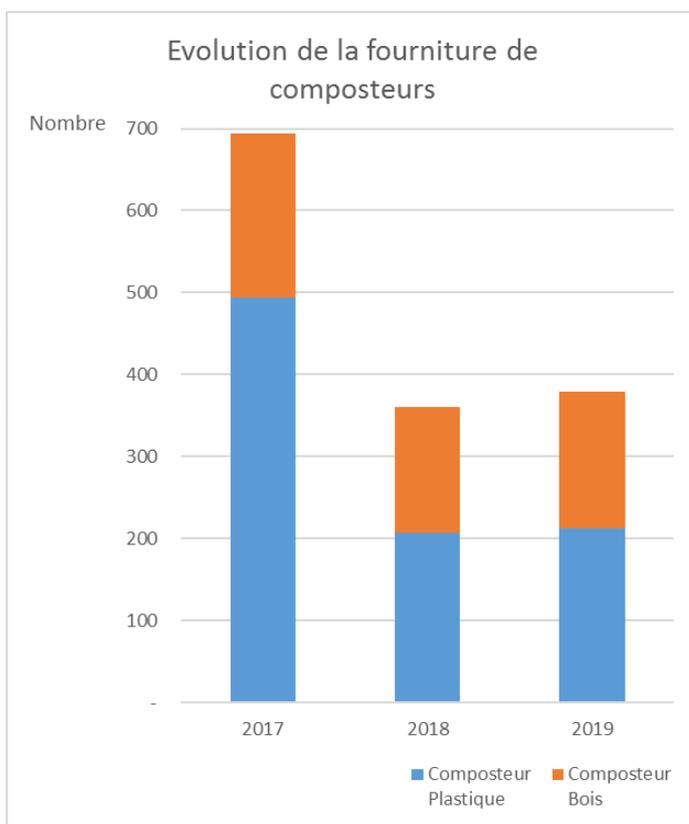


Suite au renouvellement d'un partenariat, les conventions ont été renouvelées. Pour 2019, la répartition des subventions se présente de la façon suivante : Région Ile-de-France 35% - SIREDOM 60% après déduction des subventions.

En 2019, ce sont **212** composteurs plastiques, **167** composteurs bois et **172** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **12 772** composteurs qui ont été distribués.

	2017	2018	2019
Composteur Plastique	494	207	212
Composteur Bois	200	154	167
Bio-seau	167	176	172



## 4.4 Outils Internet

De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet de la CCVE.



## 4.5 Limitation de la publicité

La CCVE distribue aux personnes qui en font la demande un autocollant « STOP PUB ». Cet autocollant a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités sont quant à eux bien distribués.



## 4.6 Actions de Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées par l'ambassadrice du tri de la CCVE. Ces animations sont menées auprès des écoles, des collèges, des lycées, du personnel d'entretien... Elles portent essentiellement sur la promotion des gestes de tri et peuvent prendre plusieurs formes :

L'année 2019 s'est orientée plus particulièrement sur la réduction des déchets, le réemploi et la réutilisation. Dans ce cadre, diverses actions ont été réalisées en 2019, telles que :

- ▶ Ecole élémentaire les Vieilles Vignes (La Ferté-Alais) : sensibilisation aux bonnes pratiques de tri et transformation des déchets. Ateliers participatifs de création de porte-clés et bracelets à partir de pneus et chaînes de vélo usagés.



- ▶ Centre de Loisirs Les Vieilles Vignes (La Ferté-Alais) : sensibilisation aux bons gestes de tri, jeu sur le tri.
- ▶ Fête du Cresson et de la Nature (D'Huison-Longueville) : ateliers participatifs de création de bracelets à partir de pneus de vélos usagés.
- ▶ Fête de l'abeille et du terroir (Menecy) : ateliers participatifs de co-réparation de vélos, sensibilisation aux bonnes pratiques du tri.



**RECYCLERIE DU GATINAIS**  
Atelier et Chantier d'Insertion

La Recyclerie Mobile dans votre commune\*

\*Informez-vous de la date et du lieu auprès de votre mairie

ESSONNE  
VERTE  
ESSONNE  
PROPRE

La Recyclerie Mobile récupèrera quel que soit l'état :

<input checked="" type="checkbox"/> Meubles	<input checked="" type="checkbox"/> Vaisselle
<input checked="" type="checkbox"/> Luminaires	<input checked="" type="checkbox"/> Objets de décoration
<input checked="" type="checkbox"/> Articles de loisirs et de sport	<input checked="" type="checkbox"/> Jeux et jouets
<input checked="" type="checkbox"/> Electroménager	<input checked="" type="checkbox"/> Appareils Electriques
<input checked="" type="checkbox"/> Livres, CD, DVD, vinyles	<input checked="" type="checkbox"/> Vêtements, chaussures

Entre le 21 mai et le 22 juin 2019, la Recyclerie du Gâtinais parcourt le sud-Essonnes pour donner une seconde vie à vos meubles et objets

Siège Social & Atelier 45, rue de l'Essonne • 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE  
Tél • 01 64 99 38 22 Mail • contact@recycleriedugatinais.org

La Recyclerie du Gâtinais est soutenue par

- ▶ Recyclerie Mobile : collecte exceptionnelle d'objets divers (meubles, vêtements, bibelots, D3E, livres, vaisselle...) organisée en partenariat avec la Recyclerie du Gâtinais dans le cadre de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre sur 14 communes (9.46 tonnes de collectées, dont 12 % orientés en réemploi, 75 % orientés en recyclage et 13 % en déchets ultimes).

#### **4.7 Suivi de collecte**

Tous les ans, des vérifications régulières sont effectuées soit par le personnel effectuant la collecte soit par les services de la CCVE afin de contrôler la qualité du tri et d'informer les habitants sur les erreurs de tri constatées et ce malgré l'extension des consignes de tri.



L'opération consiste à passer dans les rues de la commune avant le camion de collecte, afin de regarder la qualité du tri et de signaler aux habitants les éventuelles erreurs commises (stickers, guide du tri, courrier, sac erreur de tri). Le but est de sensibiliser les habitants afin que la qualité du tri soit meilleure.

#### **La qualité du tri / les refus de tri**

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Lors de la collecte des sélectifs, les déchets collectés sont envoyés au centre de tri à Vert-le-Grand où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent, occasionner une dépense qui alourdit le budget de gestion de la CCVE et impacte l'équilibre des recettes du service de collecte et traitement des déchets.

Eco-Emballages estime le montant des erreurs de tri à environ 220€ la tonne.

En 2019, le tonnage de refus de tri pour la collecte en porte-à-porte, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent 28,31 % des déchets collectés en Biflux, soit une légère amélioration par rapport à 2018. (Cf. Annexe).

Cette amélioration est le résultat des opérations de sensibilisation et de communication aux habitants.

#### **4.8 Sensibilisation des Services Techniques**

Les Services Techniques des communes de la CCVE produisent des déchets liés à leurs activités et au ramassage des dépôts sauvages. Ces déchets sont alors déposés dans des bennes dans les centres techniques municipaux, ou directement en déchèterie. Actuellement, cela constitue 2 principaux flux : les Déchets végétaux et le Tout-venant enfouissable.

Le coût de traitement pour les déchets dits Tout venant enfouissable est supérieur aux autres flux (96€/tonne) et la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) s'applique (17€/tonne).

Ainsi, une démarche de sensibilisation auprès des communes a été initiée en 2019 par le Service Déchets de la CCVE, afin que soit réalisé le tri des déchets au sein des services communaux. L'enjeu de cette sensibilisation est aussi bien financier qu'environnemental.

#### **4.9 Points noirs de collecte**

La CCVE, en lien avec la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France), a commencé en 2019 un travail de prévention sur la problématique de la sécurité dans le domaine de la collecte des déchets ménagers et des conséquences sur la collecte actuelle sur le territoire.

Ainsi, un recensement des « points noirs » de collecte (situations de circulations dangereuses pour les agents de collecte et pour les habitants) a été réalisé avec l'ensemble des acteurs : la CCVE, les communes et les prestataires de collecte.

*Exemples de points noirs* : marche-arrière, voie étroite, voie rapide, virage dangereux, ralentisseurs, ...

Le travail mené a pour objectif de trouver des solutions pour réduire les « points noirs » sur le territoire et ainsi prévenir les risques.

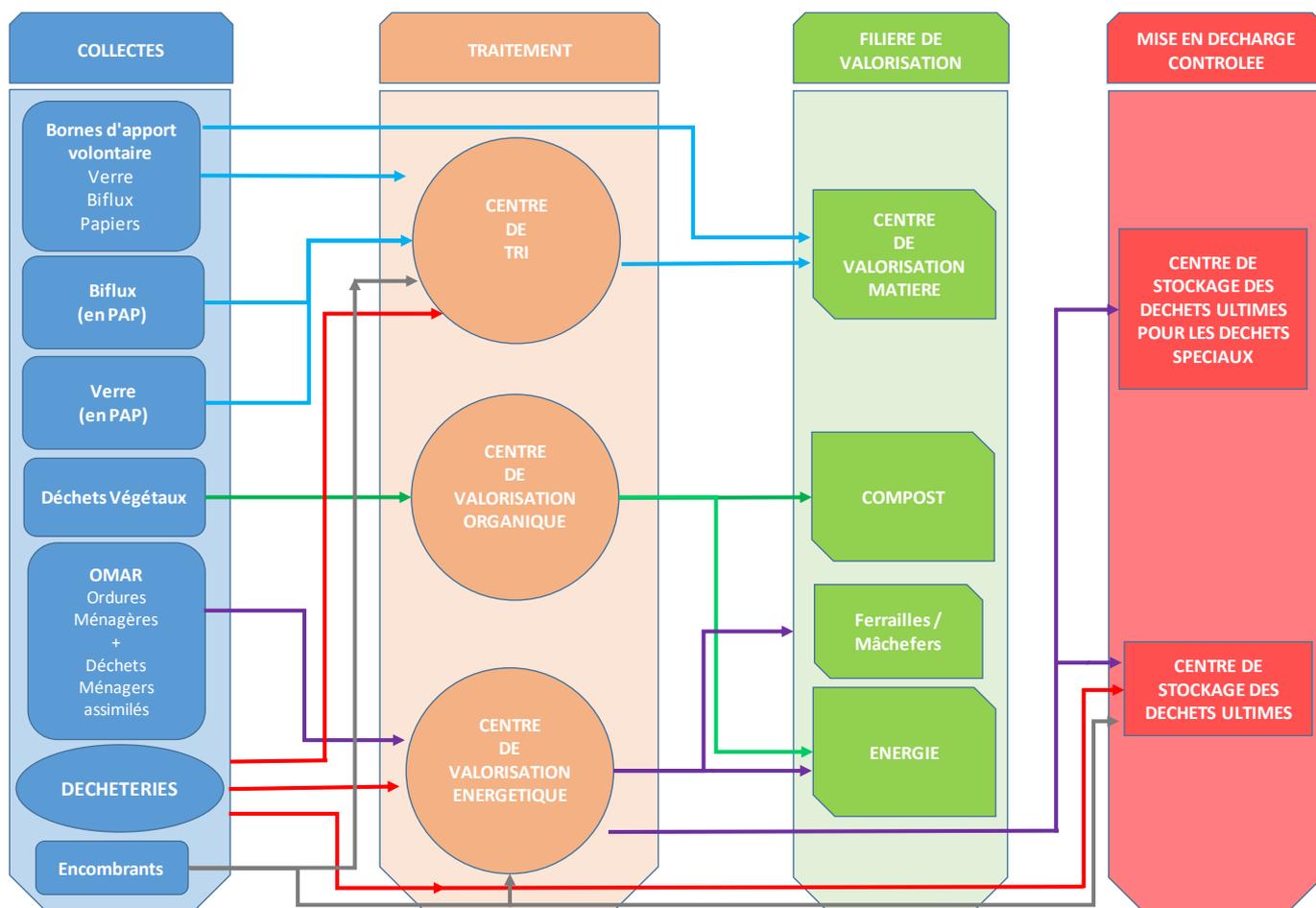


## 5-Annexes

## Liste des Annexes

- **SCHEMA GLOBAL** de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
  
- **LISTE** des abréviations utilisées
  
- **GLOSSAIRE** des mots employés
  
- **TABLEAU** de références pour le nombre d'habitants desservis par le service
  
- **RESULTATS des échantillonnages SIREDOM** effectués sur les communes de la CCVE en 2019 (données SIREDOM)
  
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2019** du SIREDOM

# SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE



## LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

- ACTP** : Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle
- AV** : Apport Volontaire
- CCVE** : Communauté de Communes du Val d'Essonne
- CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DDM ou DMS** : Déchets Dangereux des Ménages ou Déchets Ménagers Spéciaux
- DSP** : Délégation de Service Public
- GEM FROID** : Gros Electroménager Froid
- GEM HF** : Gros Electroménager Hors Froid
- OM** : Ordures Ménagères
- OMAR** : Ordures Ménagères et Assimilés Résiduelles
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** : Porte-à-Porte
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- PAM** : Petits Appareils en Mélange
- REOMi** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives
- SICTOM du Hurepoix** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix
- SIREDOM** : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TLC** : Textiles, Linge de maison et Chaussures

## GLOSSAIRE

**Ambassadeur du tri** : Informe et sensibilise les usagers sur le tri et le recyclage. Il a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

**Apport volontaire** : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à disposition dans un espace collectif.

**Centre de tri** : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

**Encombrant** : déchet qui provient de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères : mobilier, matelas...

**Ordures ménagères** : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

**Porte-à-porte** : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**Recyclerie** : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la « recyclerie » va donner une seconde vie en les réparant, réemployant ou en les recyclant pour ensuite les rendre.

**Valorisation** : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

**Valorisation énergétique** : utilisation du pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

**Valorisation matière** : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

**Valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

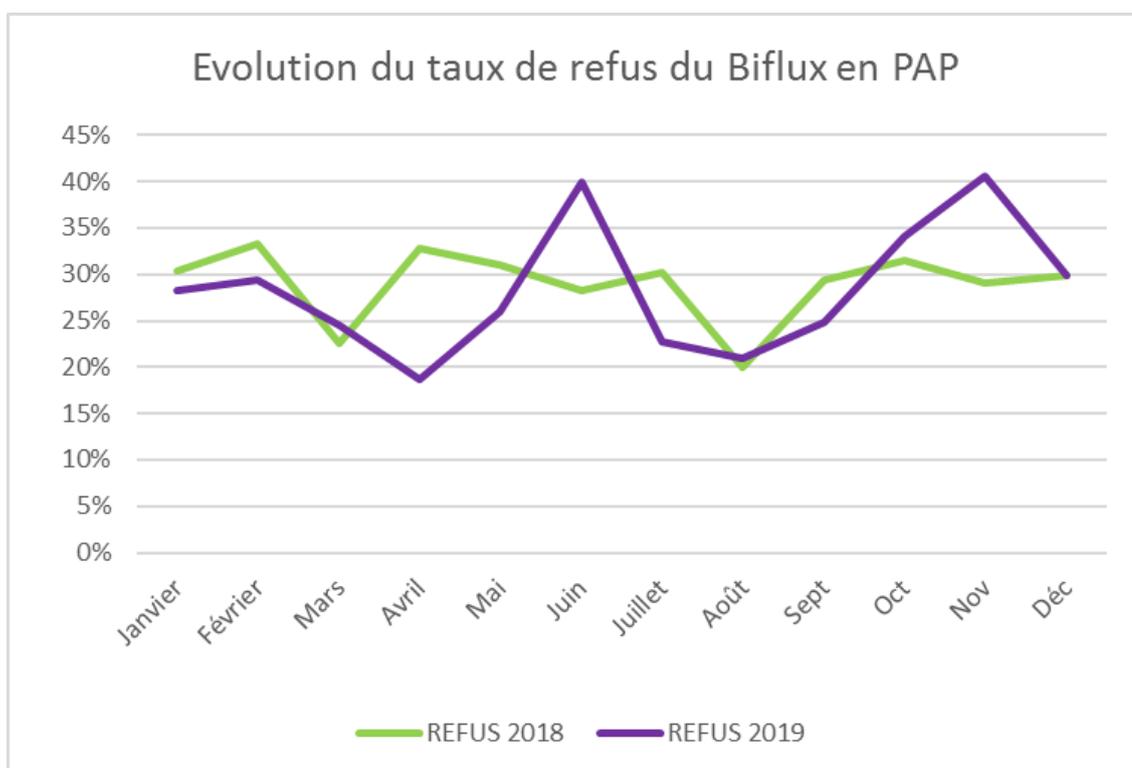
## TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE

Source : INSEE

COMMUNES	Les populations légales millésimées 2016 entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (population municipale)
AUVERNAUX	333
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 627
BAULNE	1 318
CERNY	3 317
CHAMPCUEIL	2 870
CHEVANNES	1 671
D'HUISON LONGUEVILLE	1 515
ECHARCON	791
FONTENAY LE VICOMTE	1 214
GUIGNEVILLE s/ESSONNE	968
ITTEVILLE	6 633
LA FERTE ALAIS	3 880
LEUDEVILLE	1 454
MENNECY	14 170
NAINVILLE LES ROCHES	454
ORMOY	2 018
ORVEAU	196
SAINT VRAIN	3 059
VAYRES s/ESSONNE	921
VERT LE GRAND	2 373
VERT LE PETIT	2 779
<b>TOTAL</b>	<b>59 561</b>
<b>TOTAL ss LEUDEVILLE</b>	<b>58 107</b>

**RESULTATS des échantillonnages SIREDOM**  
**effectués sur les communes de la CCVE en 2019 (données SIREDOM)**

	<b>REFUS 2018</b>	<b>REFUS 2019</b>
<b>Janvier</b>	30,29%	28,20%
<b>Février</b>	33,26%	29,41%
<b>Mars</b>	22,52%	24,54%
<b>Avril</b>	32,73%	18,65%
<b>Mai</b>	31,06%	25,94%
<b>Juin</b>	28,24%	39,99%
<b>Juillet</b>	30,17%	22,68%
<b>Août</b>	20,04%	20,99%
<b>Sept</b>	29,37%	24,82%
<b>Oct</b>	31,41%	34,16%
<b>Nov</b>	29,02%	40,55%
<b>Déc</b>	29,88%	29,82%
<b>Total</b>	<b>29,00%</b>	<b>28,31%</b>



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIREDOM**



# DÉCHETS MÉNAGERS

## Rapport d'activité 2019

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets rédigé par  
le Service déchets

**Communauté de Communes du Val d'Essonne**

Maison des Services Publics  
Parvis des Communautés - BP 29  
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél. 01 64 93 21 20

Fax 01 64 93 22 03

Adresse mail : [ccve@ccvalessonne.com](mailto:ccve@ccvalessonne.com) ou [ccve-environnement@ccvalessonne.com](mailto:ccve-environnement@ccvalessonne.com)

Site internet : <http://www.valessonne.fr>

Contact : Service « OM »